

**CONSEIL
JEUNESSE
DE MONTRÉAL**

JEUNES ET ITINÉRANCE

DÉVOILER UNE RÉALITÉ PEU VISIBLE

AVIS SUR LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE À MONTRÉAL

Montréal 

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) est un comité consultatif créé en février 2003 par la Ville de Montréal dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des Montréalais et Montréalaises âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller régulièrement le maire et le comité exécutif sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

ENSEMBLE DES MEMBRES

Omid Danesh Sharaki
Rym El-Ouazzani
Denise Felsztyna
Jérémy Gareau
Rami Habib
Amina Janssen
Kunze Li
Xiya Ma
Jessica Mandziya-Sathoud
François Marquette
Alice Miquet
Anne Xuan-Lan Nguyen
Albert Phung Khai-Luan
Kathryn Verville-Provencher
Michael Wrobel

MEMBRES DU COMITÉ AVIS

Omid Danesh Sharaki
Rym El-Ouazzani
Trisha Eli
Denise Felsztyna
Jérémy Gareau
Maxime Le Breton
Jessica Mandziya-Sathoud
François Marquette
Alice Miquet
Pascal Rousseau
Kathryn Verville-Provencher
Michael Wrobel

Le présent avis a été élaboré au cours de l'année 2016, soit la treizième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, et a été adopté par ses membres le 23 novembre 2016.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

 cjm@ville.montreal.qc.ca

 www.cjmtl.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
© Conseil jeunesse de Montréal, 2017

ISBN 978-2-7647-1484-3 (version papier)

ISBN 978-2-7647-1485-0 (version électronique)

La féminisation, partielle, de ce document utilise la méthode du point (par exemple : répondant.e, participant.es).

Coordination

Geneviève Coulombe

Recherche et rédaction

Benoît Décary-Secours

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conception et réalisation graphiques

RouleauPaquin.com



JEUNES ET ITINÉRANCE

DÉVOILER UNE RÉALITÉ PEU VISIBLE

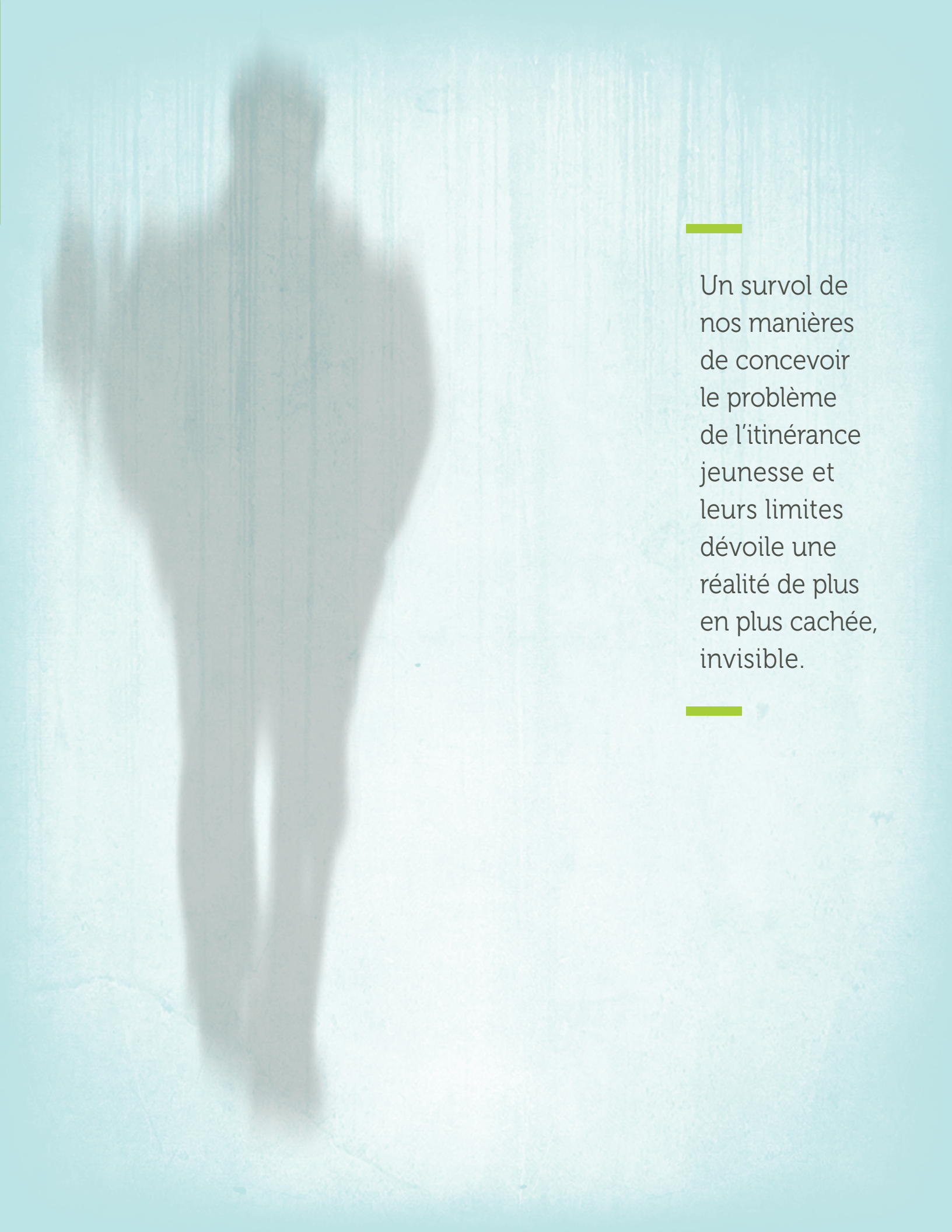
AVIS SUR LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE À MONTRÉAL

RÉSUMÉ

Depuis les années 1980, l'itinérance jeunesse est une réalité bien présente dans la métropole. Toutefois, depuis deux décennies, celle-ci n'occupe plus la rue de la même manière. Nos regards sur cette problématique se modifient. Cet avis survient dans un contexte où les institutions gouvernementales et municipales donnent une nouvelle importance à la lutte contre l'itinérance, particulièrement par sa prévention. Notre objectif est de cerner les contours de la problématique de l'itinérance jeunesse aujourd'hui à Montréal, ce que les études et les intervenant.es en disent, afin de suggérer des approches préventives innovantes qui s'insèrent dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

La première partie de cet avis réalise un état de la situation. Il s'agit de définir l'itinérance, la jeunesse, la prévention et de faire le point sur ce que nous connaissons de l'itinérance jeunesse à Montréal. Ce survol de nos manières de concevoir le problème de l'itinérance jeunesse et de leurs limites dévoile une réalité de plus en plus cachée, invisible. L'espace public paraît de moins en moins occupé par les jeunes à risque d'itinérance, bien que l'itinérance jeunesse demeure un phénomène en constante évolution et progression.

Ce constat laisse place à la seconde partie de l'avis, qui se penche sur les solutions concrètes de prévention pour Montréal. Dans ce cadre, nous suggérons de concevoir les approches préventives en fonction de la proximité qui caractérise la gouvernance municipale. Trois champs d'action sont privilégiés pour faciliter le contact avec les jeunes à risque d'itinérance : le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement. Si ces champs d'action ne sont pas en soi de nouveaux domaines d'intervention, nous proposons des manières innovantes de les investir à partir d'exemples tirés de Montréal, du Canada et de l'étranger. Les recommandations qui en découlent sont essentielles à une démarche préventive propre à la proximité que l'Administration municipale peut entretenir avec ses citoyens et ses citoyennes et qui prenne en compte les aspirations sociales des jeunes en difficulté.



Un survol de nos manières de concevoir le problème de l'itinérance jeunesse et leurs limites dévoile une réalité de plus en plus cachée, invisible.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	
Pourquoi s'intéresser à la prévention de l'itinérance jeunesse?	6
1 L'ITINÉRANCE, LES JEUNES ET MONTRÉAL : UN ÉTAT DE LA QUESTION	8
1.1 Que doit-on entendre par « itinérance jeunesse »?	9
1.1.1 Une approche globale de l'itinérance et de ses différentes réalités	9
1.1.2 Les jeunes et la rue, et l'itinérance « invisible »	11
1.1.3 Combien y a-t-il d'itinérant.es à Montréal? Les limites d'une approche quantitative de l'itinérance	13
1.2 L'itinérance jeunesse : vers une définition qualitative du phénomène	15
1.2.1 Concevoir la prévention au-delà de la victimisation et des « facteurs de risque »	15
1.2.2 Des approches adaptées aux multiples réalités de l'itinérance jeunesse : femmes, LGBTQ, immigrant.es et Autochtones	17
1.2.3 Définir l'itinérance jeunesse : éléments favorisant une reconnaissance positive des jeunes à la marge	19
2 DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE À L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC À L'EXPÉRIENCE DES MILIEUX D'INTERVENTION MONTRÉALAIS	20
2.1 La place de la prévention dans la lutte à l'itinérance au Québec	20
2.2 Penser les approches préventives à l'intérieur des champs de compétence de la Ville : méthodologie d'enquête	22
2.3 Premier constat tiré des entretiens : approfondir les connaissances sur les nouvelles réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal	23
2.3.1 Intégrer d'ancien.nes jeunes sans domicile au processus de recherche : l'exemple innovateur du projet de recherche Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations (Union européenne)	24
2.3.2 Recommandations pour l'amélioration des connaissances sur l'itinérance jeunesse	25
2.4 Second constat tiré des entretiens : remédier aux approches institutionnellement lourdes	26

3	DES PRATIQUES PRÉVENTIVES CONCRÈTES	28
3.1	Établir les premiers liens de confiance : la valorisation et le soutien du travail de rue	28
3.1.1	L'exemple de l'AGSport : l'appropriation positive de l'espace public par les jeunes à travers l'activité sportive	29
3.1.2	Ali et les Princes de la rue : travailler en collaboration avec les centres jeunesse	30
3.1.3	Recommandations concernant le travail de rue	31
3.2	Des projets d'insertion socioprofessionnelle flexibles pour les jeunes	32
3.2.1	Le succès du travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)	32
3.2.2	Recommandations concernant l'insertion socioprofessionnelle	33
3.3	Le droit au logement et le partage de l'espace : un hébergement adapté à la réalité des jeunes	34
3.3.1	L'initiative de Homeward Trust (Edmonton) : une stratégie de logement qui valorise la parole des jeunes, leurs expériences et leur investissement du quartier	35
3.3.2	Le succès d'Odense (Danemark) : la prévention de l'itinérance à travers le développement d'une ville inclusive	36
3.3.3	Recommandations concernant le logement	37
4	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	38
5	SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	40
	CONCLUSION	42
	BIBLIOGRAPHIE	44

Figure 1 Répartition des personnes qui ont passé au moins 6 mois en centre jeunesse au cours de leur vie, selon l'âge et la catégorie d'itinérance 12

INTRODUCTION

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE?

Les chiffres indiquent qu'environ 235 000 Canadien.nes vivent l'itinérance chaque année, desquels environ 20 % seraient âgés de moins de 25 ans (Gaetz, 2014a). La problématique de l'itinérance jeunesse surgit au tournant des années 1980 au Québec, au moment où les jeunes de la rue commencent à se rassembler en groupes dans certains coins au centre-ville de Montréal et de Québec. Ils deviennent un problème « visible », mais aussi bruyant. Leur désordre dérange. Aujourd'hui, si les jeunes en situation d'itinérance se font moins visibles dans les rues de Montréal, le phénomène ne disparaît pas pour autant : les milieux d'intervention remarquent une fréquentation accrue de leurs services ainsi qu'un changement du profil des jeunes qui les fréquentent.

Cet avis survient dans un contexte où les institutions gouvernementales donnent une nouvelle importance à la lutte contre l'itinérance, particulièrement par sa prévention. En 2014, le gouvernement du Québec adopte une première politique nationale de lutte à l'itinérance, intitulée *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*. Cette politique est accompagnée du plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Montréal s'est également dotée de son plan d'action 2014-2017 – *Parce que la rue est une impasse*. L'objectif de cet avis est de contribuer à ces efforts collectifs qui sont mobilisés autour de la prévention de l'itinérance, mais en soulignant la nécessité de tenir compte des réalités particulières auxquelles est confrontée la jeunesse.

L'itinérance, la jeunesse et la prévention. Trois éléments qui à la fois sont lourdement chargés de sens, mais aussi d'une absence de définition commune et consolidée. En effet, ces mots mobilisent chacun des images, des clichés et des représentations dominantes. L'itinérant, l'homme ivre aux vêtements délabrés et dormant sur la chaussée. La jeunesse, âge de remise en question des règles et de contestation de l'autorité. Finalement, la prévention, comme ensemble des mesures que l'on prend pour prévenir un risque, un danger, un mal. Ces images guident notre manière de concevoir l'itinérance jeunesse et déterminent les pratiques d'intervention à être adoptées. Par sa définition, la « prévention » ne renvoie pas qu'à l'ensemble des dispositions prises pour éviter

un mal, mais au « sentiment irraisonné d'attirance ou de répulsion antérieur à tout examen¹ » ou encore à « l'opinion préconçue, en général défavorable, à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose² ». Prévenir l'itinérance jeunesse exige d'abord un travail sur les manières de cerner la réalité des jeunes de la rue à Montréal.

La première partie de cet avis réalise un état de la situation. Que connaissons-nous de la réalité des jeunes de la rue à Montréal? Quels chiffres et données sont disponibles? Comment l'itinérance est-elle vécue chez les jeunes et quelles raisons les poussent à la rue? Des sous-catégories sont-elles surreprésentées chez les jeunes de la rue? Devant le constat d'un flou définitionnel, nous dressons les différentes manières de concevoir le problème de l'itinérance jeunesse et leurs conséquences sur les pratiques d'intervention et de prévention.

La seconde partie de cet avis se penche sur des solutions concrètes de prévention pour Montréal. À la lumière d'entretiens réalisés auprès de responsables d'organismes d'intervention œuvrant auprès des jeunes en marge, nous ciblons trois champs d'activité où la Ville de Montréal peut favoriser une approche préventive : le travail de rue, l'insertion socio-professionnelle et le logement. Si ces champs d'action ne sont pas en soi de nouveaux domaines d'intervention, nous proposons des manières innovantes de les investir à partir d'exemples tirés de Montréal, du Canada et de l'étranger. La dernière partie constitue un sommaire des recommandations adressées à la Ville de Montréal en matière de prévention de l'itinérance jeunesse.

Prévenir l'itinérance jeunesse exige d'abord un travail sur les manières de cerner la réalité des jeunes de la rue à Montréal.

¹ « Prévention », dans *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2008.

² « Prévention », dans *Larousse en ligne* (larousse.fr), 2016.



L'ITINÉRANCE, LES JEUNES ET MONTRÉAL : UN ÉTAT DE LA QUESTION

La réalité de ces jeunes s'insère de plus en plus dans le phénomène de l'itinérance dite « invisible » et les pratiques de prévention doivent être en mesure de rendre compte de cette invisibilité.

C'est à partir de la fin des années 1980 que les « jeunes » surgissent comme un aspect particulier du traitement de la question de l'itinérance à Montréal et au Québec. Antérieurement, durant les années 1960 et 1970, les jeunes de la rue sont essentiellement cernés sous le comportement de la fugue. Liés de manière générale à une crise de la jeunesse, ces jeunes étaient considérés comme « coupables » de leur propre situation et associés à la recherche d'aventure (Staller, 2003). À la différence de l'adulte, l'intervention auprès des jeunes de la rue était essentiellement guidée par une doctrine de réforme. Le jeune était représenté comme individu délinquant alors que la prévention prenait la forme d'une identification précoce des signes de « déviance » chez des individus pouvant être « entraînés » à changer à travers la discipline et l'obéissance (Platt, 1969).

La littérature des années 1980 modifie la problématique des jeunes de la rue, qui symbolisent désormais également un certain symptôme de pauvreté, de violence familiale et d'absence de ressources suffisantes ou accessibles des services publics (Wallot, 1992). Wallot soulignera par exemple qu'en matière de logement, les jeunes sont victimes de discrimination fondée sur l'âge, le revenu et l'origine ethnique. Or, il serait inexact d'affirmer que la représentation des jeunes de la rue passe simplement de « coupables » et délinquants à « victimes » d'un système qui les exclut, mais la plupart du temps ces images se superposent et expriment une tension dans nos approches (Karabanow, 2004). Le plus souvent ces projections « allant du "jeune victime" au "jeune méchant" ou au "jeune repoussant" sont alimentées par la permanente mise en scène médiatique d'un monde de la rue et d'une jeunesse perçues l'un et l'autre soit comme les victimes d'une société égoïste et irresponsable, soit comme étant dangereux et redoutables » (Colombo, 2008 : 2).

Ces représentations conflictuelles s'accroissent à partir de la fin des années 1980 alors que ces jeunes se regroupent et occupent collectivement certains secteurs du centre-ville de Montréal pour devenir

très « visibles » (Bellot, 2001; Parazelli, 2002). C'est dans ce contexte que les travaux de Michel Parazelli souligneront que le statut de ces jeunes ne peut se résumer à celui de « victimes » ou de « dangereux délinquants », mais doit plutôt être compris comme celui d'un.e jeune ayant été contraint de « choisir » la rue comme lieu de socialisation et de construction identitaire alternatif à un milieu familial ou social devenu intenable. Nous verrons toutefois qu'aujourd'hui, les jeunes de la rue à Montréal n'occupent plus de la même manière ces espaces publics. Les intervenant.es soulignent que ces jeunes sont désormais moins visibles, davantage seuls, traînent de lourds problèmes de santé mentale et occupent des quartiers plus excentrés où l'itinérance est vécue de manière différente. La réalité de ces jeunes s'insère de plus en plus dans le phénomène de l'itinérance dite « invisible » et les pratiques de prévention doivent être en mesure de rendre compte de cette invisibilité.

Les axes de discussion qui seront ici privilégiés s'articuleront autour de la définition du problème de l'itinérance chez les jeunes et des débats auxquels donnent lieu les diverses grandes tendances de la recherche sur le sujet.

1.1 QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR « ITINÉRANCE JEUNESSE »?

L'absence d'une définition claire et commune de l'« itinérance », de la « jeunesse » et même de la « prévention » demeure une caractéristique fondamentale de la littérature sur le sujet. Nous verrons que la variété des définitions entraîne la recherche vers différentes réalités de l'itinérance (chronique/épisode, dans la rue/instabilité résidentielle), de la jeunesse (catégorie sociologique/catégorie descriptive) ou de la prévention (identification des comportements à risque/jeunes comme acteurs autonomes). Comme l'écrit Colombo, « une étude documentaire approfondie des travaux portant sur les jeunes de la rue révèle que la diversité des appellations, des approches et des réalités fait varier la définition de cette catégorie sociologique, à un tel point qu'il devient difficile de rendre compte d'une façon homogène de la réalité de ces jeunes » (Colombo, 2015 : 11). De ces différentes manières de définir la problématique de l'itinérance jeunesse découlent des approches qui influencent les modes d'intervention et de prévention.

1.1.1 Une approche globale de l'itinérance et de ses différentes réalités

La situation de l'itinérance ou du « sans-abri » réfère à une réalité beaucoup plus complexe que l'absence de logement. Les personnes qui vivent des situations d'itinérance se trouvent également souvent sans emploi, sans soutien social ou familial, sans fonction ou rôle leur permettant de valoriser leur participation à la communauté. La majorité des recherches s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une population extrêmement hétérogène : mères monoparentales, familles évincées, personnes affectées de troubles mentaux lourds, personnes immigrantes illégales, jeunes de la rue, toxicomanes, etc.

Reconnaissant le besoin d'établir une définition générale et normalisée de l'itinérance, l'Observatoire canadien sur l'itinérance, en collaboration avec plusieurs intervenants nationaux, régionaux et locaux, élabore en 2012 une *Définition canadienne de l'itinérance*. Cette définition est le résultat d'un examen approfondi de la littérature ainsi que des expériences de responsables des

domaines de la recherche, de la politique et de l'intervention³.

Selon cette définition,

[L]'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la possibilité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012 : 1).

Cette définition est accompagnée d'une typologie permettant de distinguer les différentes circonstances de logement auxquelles peut faire référence l'itinérance.

La situation de l'itinérance ou du « sans-abri » réfère à une réalité beaucoup plus complexe que l'absence de logement.

³ L'Observatoire canadien sur l'itinérance, anciennement Réseau canadien de recherche sur l'itinérance, a rassemblé un groupe de travail étant composé de leaders des domaines de la recherche, des politiques et des pratiques afin d'élaborer, de perfectionner et de mettre à l'épreuve une nouvelle définition. Le groupe de travail de l'OCI/COH comprenait le docteur Stephen Gaetz, directeur, Réseau canadien de recherches sur l'itinérance, Université York; Carolann Barr, directrice générale, Chez toi; Anita Friesen, conseillère en politique principale, Politiques et planification des programmes, Family Violence Prevention and Homeless Supports, Alberta Human Services; Bradley Harris, conseiller en services sociaux, Armée du Salut; Charlie Hill, directeur général, Association nationale d'habitation autochtone; Docteure Kathy Kovacs-Burns, directrice adjointe, Health Sciences Council, Université de l'Alberta; Docteur Bernie Pauly, professeur adjoint, School of Nursing, Université de Victoria; Bruce Pearce, président, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine; Alina Turner, vice-présidente de la stratégie, Calgary Homeless Foundation; Allyson Marsolais, directrice de projet, Réseau canadien de recherche sur l'itinérance.

Les recherches indiquent que plus de 235 000 Canadien.nes vivent différentes situations d'itinérance au cours d'une année et que beaucoup plus se retrouvent dans des situations « à risque ».

- > **Personnes sans-abri** : cela comprend les personnes qui n'ont pas de logement et qui n'accèdent pas aux refuges ou aux hébergements d'urgence, sauf lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes. Dans la plupart des cas, ces personnes restent dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine. Il s'agit de la portion la plus « visible », mais aussi la plus minoritaire de l'itinérance.
- > **Personnes utilisant les refuges d'urgence** : il s'agit des personnes qui ne peuvent sécuriser un logement permanent et font usage des refuges d'urgence et des soutiens du système, généralement offerts à l'utilisateur gratuitement ou pour un coût modique. Un tel hébergement représente une réaction institutionnelle à l'itinérance fournie par des organismes gouvernementaux, sans but lucratif et confessionnels ou par des bénévoles.
- > **Personnes logées de manière provisoire** : cette catégorie décrit les situations dans lesquelles des gens, qui sont en théorie sans-abri et qui n'ont pas de refuge permanent, accèdent à un hébergement qui n'offre pas de possibilités de permanence. Les personnes logées provisoirement peuvent accéder à des logements temporaires fournis par le gouvernement ou par le secteur sans but lucratif, ou prendront des mesures indépendantes pour accéder à un hébergement à court terme.
- > **Personnes à risque d'itinérance** : cela comprend les individus ou les familles dont la situation de logement courante est dangereusement précaire ou instable et sont estimés comme étant à risque d'itinérance. Bien que ces personnes vivent dans un logement conçu pour l'habitation humaine permanente et qui pourrait potentiellement être permanent (contrairement aux logements provisoires), elles sont considérées « à risque d'itinérance » en raison de difficultés externes, de la pauvreté, de la discrimination, d'un manque d'autres logements disponibles et abordables, ou de l'état inadéquat de leur logement courant (qui peut être surpeuplé ou ne pas répondre aux normes de la santé et de la sécurité publique). Cette définition de l'Observatoire canadien sur l'itinérance a l'avantage d'inclure les situations d'itinérance moins visibles (personnes logées de manière provisoire et à risque) et de définir des sous-catégories qui reflètent des réalités différentes de l'itinérance. Notons toutefois que l'itinérance n'est généralement pas un état statique, mais une expérience fluide dans laquelle les circonstances et options de logement peuvent varier et changer de façon dramatique et fréquente. L'itinérance est vécue de façon différente selon les personnes, selon le sexe et l'âge, et les approches préventives doivent en ce sens pouvoir tenir compte de ces différentes manières d'être « amenée » à la rue. Les recherches indiquent que plus de 235 000 Canadien.nes vivent différentes situations d'itinérance au cours d'une année et que beaucoup plus se retrouvent dans des situations « à risque » (Gaetz, 2014a).

1.1.2 Les jeunes et la rue, et l'itinérance « invisible »

L'itinérance jeunesse possède des causes, des conséquences ainsi que des pratiques de prévention qui se distinguent souvent du phénomène de l'itinérance adulte. Au Canada, les études estiment qu'environ 20 % de la population itinérante a moins de 25 ans (Gaetz : 2014a, Segaert : 2012); 40,1 % de ces jeunes ont connu une période d'itinérance avant l'âge de 16 ans (Gaetz *et al.*, 2016). À Montréal, ces jeunes âgés d'environ 14 à 25 ans seraient en majorité francophones, les garçons seraient un peu plus nombreux (les filles auraient davantage recours à des stratégies pour éviter la rue) et seraient pour la plupart originaires du Québec, bien que les intervenant.es témoignent d'une présence de plus en plus importante de jeunes issus de l'immigration (Bellot, 2001; Roy *et al.*, 2005). Dans leur étude, Fournier *et al.* (2001) estiment que 28 214 personnes fréquentaient les organismes d'aide et se trouvaient en situation d'itinérance en 1998-1999 dans les régions de Montréal et de Québec, dont 21 % étaient âgées de 18 à 29 ans.

Tout comme pour l'itinérance en général, il n'y a ni définition consensuelle ni critère établi pour caractériser la situation de l'itinérance « jeunesse ». Les estimations statistiques peuvent ainsi difficilement rendre compte d'une façon homogène de la réalité de ces jeunes, de la durée de leur vie de rue ou de la fréquence de leurs épisodes d'itinérance. De plus, ce qu'on entend par « jeunesse » oscille entre une définition *descriptive* et une définition *sociologique* du phénomène.

Au Québec, les études descriptives prennent appui sur des critères administratifs pour définir la catégorie des « jeunes » comme étant celle des 14-25 ans et parfois même des 14-30 ans. Toutefois, la définition de la jeunesse comme catégorie sociologique vise moins à déterminer une catégorie d'âge précise qu'à étudier les conditions sociales du passage du statut d'un âge (l'adolescence) à un autre (l'âge adulte). À Montréal, cette manière de définir les jeunes de la rue est présente dès la fin des années 1980 à travers la thèse de doctorat de Côté (1988). Ces études se concentrent sur la place des jeunes dans la structure sociale et sur leur construction identitaire. Si, à partir de la fin des années 1980, c'est dans ce cadre que plusieurs études au Québec abordent les « jeunes » occupant de manière collective et très visible certains quartiers du centre-ville de Montréal, on observe depuis une quinzaine d'années une diminution de leur présence au centre-ville, en raison entre autres d'une répression policière accrue (Moise, 2006) et d'une transition vers l'« invisibilité » de l'itinérance jeunesse.

En effet, l'une des difficultés de l'étude de l'itinérance jeunesse tient au fait qu'elle est souvent voilée par des stratégies de survie qui lui confèrent une certaine invisibilité : hébergement chez des ami.es ou dans des squats⁴ plutôt qu'au sein des refuges, refus de s'identifier à l'image de l'itinérant adulte, etc. L'une des typologies les plus fréquentes pour catégoriser le parcours des jeunes de la rue porte sur le temps passé sans domicile et sur le caractère plus ou moins « visible » de l'itinérance.

Au Canada, les études estiment qu'environ 20 % de la population itinérante a moins de 25 ans.

⁴ Le « squat » réfère à un local vacant ou destiné à la destruction occupé illégalement par des personnes sans logement.

Au Canada,
de 81 à 86 %
des jeunes
itinérant.es sont
en situation
d'itinérance
situationnelle
et invisible.

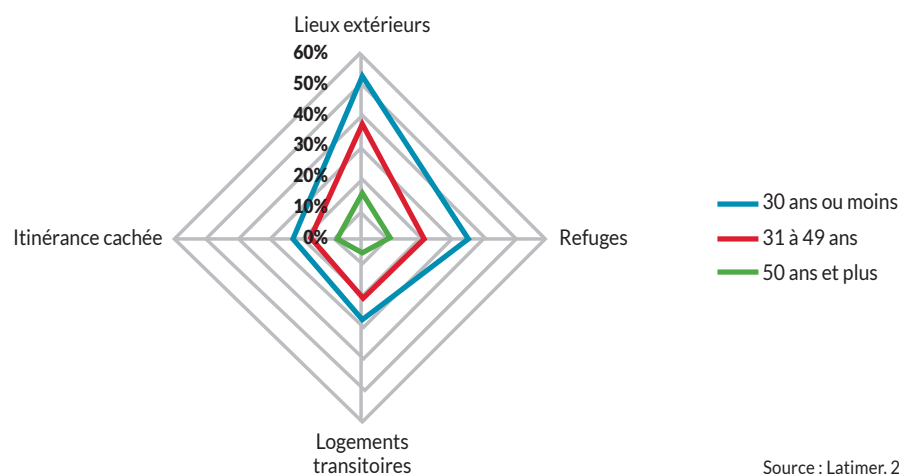
> **L'itinérance chronique** fait référence à la situation de ceux et celles qui ont connu des épisodes répétés d'itinérance et qui ont passé de longues périodes à la rue. La population des sans-abri qui se trouvent dans une situation chronique au Canada se situe entre 2 à 4 % (Aubry *et al.*, 2013). Il s'agit de l'aspect le plus visible de l'itinérance.

> **L'itinérance épisodique** fait référence à la situation des personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue. Cela inclut les individus qui entrent et sortent de l'itinérance plusieurs fois au cours d'une période de trois ans. Au Canada, ces personnes représentent environ 9 % de la population des sans-abri (Gaetz *et al.*, 2013).

> **L'itinérance dite « situationnelle »** est à la fois la moins visible et la plus fréquente des situations d'itinérance. Elle fait référence à la situation des personnes qui, momentanément, se retrouvent sans logement et, après un moment passé sans abri, parviennent souvent à se reloger. Ces individus ont **tendance à être plus jeunes** et à avoir moins de problèmes complexes quant à la santé mentale, la toxicomanie et autres problèmes médicaux.

C'est à cette troisième catégorie qu'appartiennent la majorité des personnes en situation d'itinérance. En effet, Gaetz estime qu'au Canada, de 81 à 86 % des jeunes itinérant.es sont en situation d'itinérance situationnelle et invisible (Gaetz, 2014a : 16). Ils ont des relations plus ou moins stables avec leur famille et n'ont pas connu de longues expériences d'itinérance. Dans son enquête complémentaire au dénombrement ponctuel du 24 mars 2015 à Montréal, Éric Latimer révèle que 16 % des personnes itinérantes de moins de 30 ans se retrouvent en situation d'itinérance chronique contre 49 % des 50 ans et plus (Latimer *et al.*, 2016 : 20). L'un des constats les plus significatifs des études récentes sur l'itinérance à Montréal indique que le tiers des sans-abri de 30 ans et moins ont déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse. Cette proportion grimpe cependant à 52 % chez les jeunes sans-abri qui dorment à l'extérieur.

Figure 1 Répartition des personnes qui ont passé au moins 6 mois en centre jeunesse au cours de leur vie, selon l'âge et la catégorie d'itinérance



Source : Latimer, 2016, p. 27.

1.1.3 Combien y a-t-il d'itinérant.es à Montréal? Les limites d'une approche quantitative de l'itinérance

Combien y a-t-il de personnes itinérantes à Montréal? L'itinérance demeure une réalité difficile à quantifier et le dénombrement de cette population pose donc des difficultés considérables. Il s'agit d'une population souvent en déplacement, parfois invisible, connaissant des conditions changeantes, qui utilise plusieurs services ou, à l'opposé, n'en utilise aucun. La littérature relève principalement deux méthodologies afin d'estimer le nombre d'itinérant.es : soit par des dénombrements ponctuels, soit par une analyse de données administratives concernant les divers services qu'ils utilisent. Ces deux méthodes ont toutefois le désavantage de sous-estimer les formes moins visibles d'itinérance.

Les dénombrements ponctuels

La nuit du 24 mars 2015, la Ville de Montréal a mené un dénombrement ponctuel destiné à savoir combien de personnes itinérantes se trouvent dans les rues. Commandé par la Ville de Montréal, cet exercice est encouragé par l'un des principaux constats du plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 : le manque criant de données sur l'itinérance. Aussi qualifiés de dénombrements *point-in-time* dans la littérature, les dénombrements ponctuels consistent à faire un décompte dans les rues durant une nuit déterminée à l'avance. Intitulé *Je compte MTL 2015*, l'exercice permet de recenser **3 016 personnes** en situation d'itinérance à Montréal durant la nuit du 24 mars 2015. Au dévoilement de ces chiffres en juillet 2015, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a souligné le caractère restreint de cette méthodologie qui se limite à recenser la forme la plus visible de

l'itinérance – l'itinérance chronique – et minimise les autres catégories auxquelles appartient la majorité des personnes itinérantes. Pierre Gaudreau, coordonnateur du RAPSIM, souligne que « ce type de recensement répond au besoin d'avoir un chiffre "précis", mais il ne permet pas d'établir un portrait juste de l'itinérance, ni du nombre d'itinérant.es, ni de leurs différentes réalités » (RAPSIM, 2016 : 4).

Parmi les limites de l'exercice, notons que *Je compte MTL 2015 – Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015* contient peu de données sur les jeunes. Par ailleurs, les jeunes sont souvent un exemple de l'itinérance cachée : ils vivent dans des squats, ils dorment sur le divan d'une ami.e, ils cohabitent dans des logements insalubres avec huit autres jeunes, ils louent une chambre de motel, ils dorment dans leur voiture ou ne s'identifient tout simplement pas comme « itinérants ». Parmi les autres catégories sous-estimées se retrouvent les femmes, qui sont moins nombreuses que les hommes à avoir recours à la rue et se retrouvent plus souvent hébergées un soir par des ami.es, des ex-conjoint.es ou des clients. Les personnes immigrantes, réfugiées et sans papiers sont aussi des catégories sous-estimées par les tentatives de dénombrement de l'itinérance alors qu'elles vivent souvent des situations d'hébergement précaires dans des logements trop petits, surpeuplés et inadéquats, sans garantie d'un toit stable. En 2016, la Ville de Montréal publie une *Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015* qui vise à compléter les résultats du dénombrement par l'analyse de certaines données qualitatives (Latimer, 2016).

« [Le dénombrement] répond au besoin d'avoir un chiffre "précis", mais il ne permet pas d'établir un portrait juste de l'itinérance, ni du nombre d'itinérant.es, ni de leurs différentes réalités. »

[Selon l'analyse des données des services], 12 666 personnes ont été sans domicile fixe à Montréal durant l'année 1996-1997.

Le dénombrement par analyse des données administratives

L'autre approche dominante au sujet de l'étude des populations itinérantes consiste en l'analyse de données administratives portant sur divers services utilisés par les personnes itinérantes, notamment la soupe populaire ainsi que les services offerts par les refuges et les centres de jour. C'est l'approche adoptée dans l'étude pilotée par Fournier et Chevalier (1998; 2001a; 2001b). Cette étude remonte aux années 1996-1997, mais représente encore à ce jour le recensement le plus complet de l'itinérance à Montréal. On y rapporte que durant une période de 12 mois, 28 214 personnes différentes ont fréquenté au moins une fois une ressource pour personnes en situation d'itinérance dans Montréal-Centre (centres d'hébergement pour personnes itinérantes, soupes populaires, centres de jour). Évidemment, toutes ces personnes ne sont pas sans domicile fixe, mais sont toutes itinérantes ou à risque d'itinérance. Selon cette méthode, **12 666 personnes** ont été sans domicile fixe à Montréal durant l'année 1996-1997. Dans son étude, Fournier développe une méthodologie permettant de réduire le risque qu'une même personne puisse être comptée plus d'une fois. Cette méthode risque toutefois d'entraîner elle aussi une sous-estimation de la population des sans-abri puisque les personnes en situation d'itinérance n'ont pas toutes recours aux services précités.

Le nombre d'individus connaissant une situation d'itinérance aujourd'hui à Montréal est inconnu. Les auteurs du rapport *Je compte MTL 2015* soulignent eux-mêmes les limites d'une méthodologie qui sous-estime l'importance quantitative de l'itinérance cachée. « Nous avons répertorié 356 personnes en situation d'itinérance cachée à Montréal [...]. Ce nombre ne représente qu'une fraction des personnes en situation d'itinérance cachée, dont il serait très difficile d'estimer le nombre exact » (Latimer *et al.*, 2015 : vi).

La méthodologie du dénombrement par analyse de données administratives, telle qu'employée par Fournier et Chevalier dans les années 1990, est une approche qui offre des données plus complètes que les dénombrements ponctuels. Contrairement aux dénombrements ponctuels, les dénombrements fondés sur l'analyse de la fréquentation des ressources pour personnes en situation d'itinérance permettent d'inclure plusieurs catégories d'individus qui ne sont pas sans domicile, mais sont à risque de le devenir (28 214 individus à Montréal en 1998). Les pratiques préventives en matière d'itinérance doivent précisément pouvoir reposer sur une connaissance de ces catégories à risque. Près de 20 ans après l'étude de Fournier, le RAPSIM souligne que les milieux d'intervention notent un important accroissement de la fréquentation des ressources pour personnes en situation d'itinérance à Montréal (RAPSIM, 2016 : 5).

1.2 L'ITINÉRANCE JEUNESSE : VERS UNE DÉFINITION QUALITATIVE DU PHÉNOMÈNE

1.2.1 Concevoir la prévention au-delà de la victimisation et des « facteurs de risque »

Les causes et les conséquences de l'itinérance chez les jeunes sont distinctes de celles qui affectent les adultes. Contrairement à la majorité des adultes, les jeunes sans-abri proviennent de foyers où ils étaient à la charge d'adultes. Ces relations ont souvent été caractérisées par des conflits familiaux quelconques, de l'abus et de la négligence ayant débouché sur un déni de reconnaissance (rejet, violence, incompréhension, abandon). Colombo remarque que c'est souvent dans le contexte d'un parcours institutionnel lourd (transferts de famille d'accueil en famille d'accueil, centres d'accueil, etc.) et de difficultés familiales que les jeunes seraient amenés à privilégier des formes de socialisation par la marge. La rue représente alors pour ces jeunes un milieu où ils se retrouvent entre pairs, où ils investissent de manière autonome un espace public, où ils acquièrent une identité et une reconnaissance et une valorisation de leur statut marginalisé. Malgré ses risques, la rue peut sembler plus sécuritaire que la maison.

Dans son étude approfondie de la littérature sur l'itinérance jeunesse, Colombo souligne que les recherches quantitatives au sujet de l'itinérance des jeunes contribuent souvent à représenter les jeunes sous la figure de la « victime passive » subissant les aléas de sa situation d'exclusion (Colombo, 2015 : 13). En effet, les données quantitatives mettent en évidence des corrélations sur la base d'un certain nombre de tendances et de comportements caractéristiques des jeunes

de la rue. C'est sur la base d'une telle approche qu'une étude générale du Parlement du Canada a cerné en 2009 certains éléments dont le cumul accentue le « risque » de basculer dans l'itinérance : la pauvreté en général, un emploi précaire, la violence familiale, des problèmes de santé mentale, la consommation de drogues, un mauvais rendement scolaire, une implication dans l'aide sociale à l'enfance ou encore des problèmes de comportement (Echenberg et Jensen, 2009). Dans une telle perspective, les jeunes ne sont pas perçus comme acteurs autonomes, capables de faire des choix et de participer intentionnellement aux stratégies de prévention. Ce sont majoritairement des recherches qualitatives qui ont permis de mettre de l'avant l'importance de connaître les représentations que les jeunes se font de la rue, du travail, de la famille et de leur propre positionnement à la marge de la société (Colombo, 2008, 2015; Parazelli, 2002; Bellot, 2001).

Non seulement la prévention exige-t-elle d'intervenir de manière mécanique sur des « facteurs de risque » à partir de la distinction de déclencheurs observables, mais elle exige également de tenir compte du fait que ces mêmes facteurs (pauvreté, santé mentale, toxicomanie, échecs scolaires, absence d'emploi, etc.) sont le plus souvent conditionnés par des représentations sociales discriminatoires des jeunes de la rue.

La prévention de l'itinérance jeunesse commande d'abord une approche capable de contribuer à une reconnaissance des jeunes marginalisés et de remettre en question certaines des représentations sociales discriminatoires et victimisantes de ces derniers.

Il faut également rappeler comme le fait Moïse (2006) que ces jeunes sont moins exposés à [la judiciarisation] qu'auparavant du fait qu'ils occupent de moins en moins l'espace public.

Dans son avis sur la judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2009) souligne que la discrimination systémique des personnes marginalisées est ancrée dans des représentations sociales associant le phénomène des jeunes de la rue à la déviance et à une série de risques sociaux. On y indique que les 18-24 ans constituent le groupe le plus judiciarisé (29,1 %), suivi des 25-34 ans (23,2 %). On apprend également que cette « [...] répression pénale dont les personnes itinérantes font l'objet dans l'espace public montréalais s'opère majoritairement par le biais de réglementation municipale » (Campbell et Eid, 2009 : 32). Au cours de notre enquête, les organismes *Solidarité dans la rue* et *Dans la rue* ont exprimé leurs préoccupations concernant l'entrée en vigueur le 3 octobre 2016 du nouveau règlement sur le contrôle animalier (*Journal Métro*, 2016). Selon ces derniers, il est extrêmement difficile pour les personnes en situation d'itinérance de se conformer au nouveau règlement, ce qui les expose à des contraventions allant de 300 à 600 \$ ainsi qu'à l'émission d'un ordre d'euthanasie pour leur animal.

Si les intervenant.es notent une nette amélioration dans la judiciarisation des jeunes à Montréal, il faut également rappeler comme le fait Moïse (2006) que ces jeunes sont moins exposés à cette situation qu'auparavant du fait qu'ils occupent de moins en moins l'espace public. Ce retrait de l'espace public au tournant des années 2000 est entre autres attribué à une répression policière accrue au sein des espaces du centre-ville traditionnellement occupés par les jeunes de la rue. Au-delà de la judiciarisation, les représentations sociales discriminatoires des jeunes marginalisés contribuent à nier leur « capacité » à disposer d'une place reconnue au sein d'une communauté et renforcent la marginalisation. À ce sujet, Laberge et al. soulignent que « si l'itinérance n'est jamais

définie en dehors de la déviance, les tendances récentes à associer la catégorie à une multitude de risques sociaux, tout comme les réponses sociales mises en œuvre pour gérer ces risques, redessinent le rapport de l'itinérance au système pénal et à la délinquance » (Laberge et al., 1998 : 14). En effet, elles autorisent non seulement une judiciarisation et une pénalisation des pratiques des jeunes en situation d'itinérance, de leur milieu de vie et de leur mode de socialisation, mais constituent également un obstacle à une reconnaissance positive de leur existence, de leurs compétences, de leurs qualités, de leur position sociale et de leurs choix de vie et de valeurs.

La prévention de l'itinérance jeunesse commande d'abord une approche capable de contribuer à une reconnaissance des jeunes marginalisés et de remettre en question certaines des représentations sociales discriminatoires et victimisantes de ces derniers. Si la *prévention* est « l'ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal », elle réfère aussi à « l'opinion préconçue, en général défavorable, à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose ». Parazelli souligne dans ses travaux que « l'analyse du phénomène des jeunes de la rue [doit viser] à dépasser la simple description des stratégies de débrouillardise d'une population marginalisée et à ne pas réduire les pratiques urbaines des jeunes de la rue à une addition de facteurs de risque » (Parazelli, 2002 : 3). La prévention exige donc non seulement une étude quantitative du problème, mais des données qualitatives nous permettant de connaître les représentations que ces jeunes marginalisés se font d'eux-mêmes en dehors des instances de socialisation habituelles afin de comprendre ce qui les amène à « choisir la rue ». C'est cette compréhension qui peut guider des pratiques d'intervention et de prévention innovatrices contribuant à la reconnaissance positive des jeunes.

1.2.2 Des approches adaptées aux multiples réalités de l'itinérance jeunesse : femmes, LGBTQ, immigrant.es et Autochtones

Certains groupes sociaux se retrouvant en situation d'itinérance subissent une double discrimination fondée sur leur genre, leur orientation sexuelle ou leurs origines ethniques et culturelles. Bien qu'elle demeure toujours partielle et partiale, la définition du phénomène de l'itinérance jeunesse doit pouvoir rendre compte des représentations sociales discriminatoires qui se retrouvent comme l'un des dénominateurs communs de l'ensemble des expériences vécues par les sous-catégories de l'itinérance jeunesse. Comme le remarque le RAPSIM, « les préjugés attribués à l'itinérance s'en trouvent renforcés et d'autres sources de discrimination s'ajoutent, surtout en ce qui a trait à l'apparence physique et à l'orientation sexuelle » (RAPSIM, 2016 : 8). C'est le cas des femmes, des individus issus de la communauté LGBTQ, des personnes issues de l'immigration et des Autochtones à Montréal.

Selon la recension de Fournier *et al.* (1998), les **femmes** représentent environ 22 % de la population itinérante à Montréal. Or, ces chiffres peuvent être contestables puisque les femmes sont à plus haut risque d'itinérance cachée : on sait que plusieurs évitent la rue pour passer d'un refuge à l'autre ou encore, du divan d'une amie ou d'une connaissance à l'autre. Lorsqu'elles deviennent sans-abri, les femmes sont sujettes à un plus grand risque de violence et d'agression, d'exploitation et d'abus sexuel (Paradis et Mosher, 2012; Gaetz *et al.*, 2010). Le processus qui conduit à l'absence de domicile fixe serait ainsi plus long chez les femmes que chez les hommes, les femmes cherchant davantage à se maintenir en hébergement, aussi précaire soit-il. Si les femmes développent de nombreuses stratégies pour éviter de se retrouver à la rue, « [...] ces stratégies de survie, comme la prostitution ou le vol à l'étalage, les rendent moins visibles, mais posent des risques pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité et les enfoncent

davantage dans l'itinérance » (Gouvernement du Québec, 2014b : 13). Le Conseil du statut de la femme souligne que « [...] certaines conditions sociales, sous-jacentes, placent les femmes dans diverses situations d'inégalité susceptibles d'engendrer l'émergence de facteurs sociaux suffisamment importants pour mener à l'itinérance » (Bourgault, 2012 : 6). Ces conditions sociales sous-jacentes sont notamment liées à un marché du travail inégalitaire. Les femmes québécoises vivent une plus grande pauvreté, avec un revenu médian correspondant à 68 % de celui des hommes (FRAPRU, 2015). Dans cette étude du FRAPRU, on apprend également qu'au Québec en 2011, 40,6 % des femmes locataires consacraient plus de 30 % de leurs revenus au loyer alors que cette situation touche 32,9 % des hommes. Les conditions dans lesquelles vivent les femmes constituent un terrain propice aux inégalités, et font que les femmes sont plus touchées et le sont plus durement.

À l'heure actuelle, il existe peu de données sur l'itinérance parmi les personnes s'identifiant à la communauté **LGBTQ**. Comme le souligne Bernard St-Jacques, organisateur communautaire au RAPSIM, « [...] on sait toutefois que la discrimination à laquelle ces personnes sont exposées prend le plus souvent racine dans leur jeunesse, celle-ci étant liée à une non-acceptation de la situation au sein de la famille et de l'école, principaux lieux de socialisation [...]. Cette discrimination se fait particulièrement sentir lors de la recherche d'un logement, et plus encore d'un emploi » (RAPSIM, 2016 : 8). Les données disponibles indiquent que les jeunes homosexuels et bisexuels qui s'enfuient de leur foyer familial ou en sont chassés par leurs parents sont surreprésentés parmi les jeunes itinérants. Dans son étude, Latimer (2016) note que 11 % des sans-abri de Montréal se définissent comme homosexuel.les ou bisexuel.les alors que cette proportion est

[En 2011], 40,6 % des femmes locataires consacraient plus de 30 % de leurs revenus au loyer alors que cette situation touche 32,9 % des hommes.

« Les banques alimentaires ont aussi observé, en 2013, une croissance de 50 % de leur clientèle immigrante vivant dans la rue. »

de 3 % dans la population générale. Chez les 30 ans et moins, 17 % des jeunes en logement transitoire à Montréal s'identifient à la communauté LGBT (Latimer, 2016 : 64). On souligne toutefois que cette proportion est en croissance et qu'au Canada, c'est 29,5 % des jeunes sans-abri entre l'âge de 14 et 24 ans qui s'identifient à la communauté LGBTQ (Gaetz *et al.*, 2016). **Ces résultats suggèrent que des mesures efficaces de prévention de l'itinérance spécifiques pour cette population aideraient à réduire le nombre global de jeunes en situation d'itinérance.**

Si au Québec la majorité des personnes en situation d'itinérance sont nées ici (Fournier, 1998), les ressources d'hébergement ou d'aide aux personnes en situation d'itinérance rapportent que le phénomène est en croissance chez les **personnes immigrantes** (Y des femmes de Montréal, 2012). Au Canada, c'est 10,1 % des jeunes itinérants de 14 à 24 ans qui sont nés à l'extérieur du Canada (Gaetz *et al.*, 2016). Latimer dévoile d'après le dénombrement de 2015 qu'environ 17 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal sont issues de l'immigration (Latimer, 2016). Dans sa politique nationale de lutte à l'itinérance, Québec souligne que « les banques alimentaires ont aussi observé, en 2013, une croissance de 50 % de leur clientèle immigrante vivant dans la rue [et que] le nombre de personnes immigrantes à statut précaire, sans statut ou en attente de statut augmente dans les ressources spécialisées » (Gouvernement du Québec, 2014 : 15). Les populations issues de l'immigration font face à des obstacles d'intégration et d'accès à l'emploi qui entraînent des risques majeurs de pauvreté. Il s'agit d'une réalité qui a été relevée, entre autres, dans le quartier Côte-des-Neiges, qui est composé majoritairement d'immigrants de première ou de deuxième génération (RAPSIM, 2016). À Côte-des-Neiges, la diversité culturelle

et la proximité des communautés d'origine auprès desquelles les populations issues de l'immigration peuvent trouver une certaine solidarité sont des éléments qui freinent le recours aux services offerts au centre-ville par les individus en situation ou à risque d'itinérance. **La proximité des services offerts aux populations pauvres issues de l'immigration semble être un élément central de la prévention de l'itinérance chez cette dernière.**

Le phénomène de l'**itinérance autochtone** à Montréal s'est particulièrement développé au centre-ville au début des années 2000. Au Canada, on estime que c'est 30,6 % des jeunes en situation d'itinérance qui sont Autochtones (Gaetz *et al.*, 2016). À Montréal, la population autochtone a connu un accroissement de 177 % entre 2001 et 2011 (Conseil jeunesse de Montréal, 2015). Dans le recensement de 2015, Latimer estime que 12 % de la population en situation d'itinérance à Montréal est autochtone alors qu'elle ne représente que 0,6 % de la population montréalaise. On note également la surreprésentation des Inuit⁵ parmi la population itinérante autochtone à Montréal : bien que les Inuit ne représentent que 10 % de la population autochtone vivant à Montréal, ils forment 45 % des Autochtones itinérants (Savoie, 2011). Les femmes sont également surreprésentées dans la population itinérante autochtone alors qu'on y retrouve autant d'hommes que de femmes (RAPSIM, 2016). Malgré un plan d'action contre l'itinérance adopté par la Société Makivik visant la prévention et l'amélioration des conditions de vie des Inuit dans la région montréalaise, la situation demeure préoccupante (Savoie, 2011). Dans sa politique nationale de lutte à l'itinérance, Québec affirme que « les besoins des autochtones en matière d'itinérance) exigent des réponses qui tiennent compte de leur histoire, de leur culture, mais aussi de leur droit

⁵ Bien que l'Office québécois de la langue française et le Bureau de la traduction du Canada préconisent l'intégration du terme *Inuit*, nous choisissons ici de respecter la dénomination inuktitute : on écrira donc au singulier *un ou une Inuk* et au pluriel *les Inuit*.

à des environnements de vie décents : les problèmes de logement et de pauvreté ne peuvent pas être passés sous silence » (Gouvernement du Québec, 2014 : 27).

Ces sous-catégories de l'itinérance jeunesse révèlent une multiplicité de manière de vivre l'itinérance et d'être mené.e à occuper des espaces sociaux marginalisés. Les jeunes

marginalisés ont besoin, d'une part, de mesures de prévention personnalisées en fonction de leurs besoins individuels et des spécificités des situations vécues (appartenance ethnique, sexe, genre, etc.) et, d'autre part, d'un accompagnement pour aborder les transitions inhérentes à la jeunesse (fin de scolarité, existence indépendante, accès au logement et insertion professionnelle).

1.2.3 Définir l'itinérance jeunesse : éléments favorisant une reconnaissance positive des jeunes à la marge

Les approches préventives doivent pouvoir tenir compte de la double discrimination vécue par ces sous-catégories de jeunes. Elles rendent compte du caractère complexe, fluide et aux multiples visages de l'itinérance jeunesse. À Montréal, la Table de concertation jeunesse/itinérance propose ainsi une définition à la fois analytique et descriptive des « jeunes de la rue ». Cette dernière tient compte de la répression des pratiques de socialisation marginalisées ainsi que des problèmes plus structureaux d'ordre social ou de santé auxquels peuvent faire face les jeunes de la rue :

Nous entendons par *l'itinérance jeunesse* la population âgée entre 12 et 30 ans qui habite, fréquente ou transite dans le centre-ville et sa périphérie; qui a un mode de vie lié à l'espace public utilisé comme habitat et/ou lieu d'activités économiques et/ou espace de socialisation; qui présente des conditions de vie difficiles telles que la pauvreté, la désaffiliation sociale, l'instabilité résidentielle, les problèmes de toxicomanie et de santé physique et mentale; et enfin, qui subit une forte répression sociale et policière se traduisant par la judiciarisation (cité dans Aubry, 2012 : 12).

En mettant l'accent sur la répression sociale et policière subie par les jeunes de la rue dans leurs modes d'occupation des espaces publics

plutôt que de les réduire à un problème de santé ou de sécurité publique, la définition adoptée par la Table de concertation jeunesse/itinérance est conforme à la thèse de plusieurs chercheurs et chercheuses travaillant sur les jeunes en situation ou à risque d'itinérance. Cette thèse défend que la rue, bien qu'elle comporte son lot de risques, puisse constituer un lieu de socialisation, par la marge, pour certains jeunes ayant fui un contexte familial ou institutionnel violent (Colombo, 2008, 2015; Parazelli, 2002; Bellot, 2001).

Plutôt que de favoriser la criminalisation et la répression des modes de socialisation par la marge, l'approche du phénomène de l'itinérance jeunesse doit viser à comprendre l'inscription des jeunes au sein des lieux urbains comme faisant partie d'une quête identitaire à partir de laquelle ils tenteraient de s'approprier par la suite une position moins marginalisée au sein de la société (Parazelli, 2002). C'est en ce sens que « [...] l'enjeu de la définition de la catégorie "jeunes de la rue" ne se situe pas qu'au niveau méthodologique et théorique, mais aussi au niveau sociopolitique. L'enjeu est politique dans la mesure où la position théorique adoptée pourrait déterminer les orientations sociales d'éventuelles propositions de mesures d'intervention » (Parazelli, 1997 : 15).

L'approche du phénomène de l'itinérance jeunesse doit viser à comprendre l'inscription des jeunes au sein des lieux urbains comme faisant partie d'une quête identitaire.

2

DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE À L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC À L'EXPÉRIENCE DES MILIEUX D'INTERVENTION MONTRÉLAIS

2.1 LA PLACE DE LA PRÉVENTION DANS LA LUTTE À L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

La littérature sur l'itinérance dresse le constat de données parcellaires, d'un manque de cohésion dans les définitions du phénomène ou encore de l'utilisation de méthodologies peu compatibles. Devant cette réalité, le Québec a vu naître ces dernières années un contexte institutionnel axé sur la prévention et la nécessité d'actions concertées entre les différents paliers de gouvernement. C'est en effet la préention du Plan d'action interministériel en itinérance (2015-2020), intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Ce plan s'inscrit en continuité avec les orientations fondamentales de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du gouvernement du Québec (2014b). Favorablement accueillie par les organismes qui travaillent avec les gens en situation ou à risque d'itinérance, cette politique s'appuie sur un effort de consultation et de collaboration entre les différents ministères, organismes gouvernementaux et milieux d'intervention. Ses orientations résultent de l'expertise d'un comité consultatif ainsi que de la mise en commun des connaissances et des expériences de près de 140 représentants et représentantes d'organisations réunis à l'occasion d'un important forum sur le sujet en juin 2013.

Dans la lutte contre l'itinérance, les responsabilités du gouvernement du Québec concernent différents champs de compétence en matière de santé et services sociaux, d'emploi, d'immigration, d'éducation, en administration du système judiciaire et en habitation par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ayant pour objectif la mise en œuvre concrète de cette

politique, le Plan d'action interministériel en itinérance privilégie une approche préventive qui « se traduit par le souci d'agir *précocement* auprès des personnes en situation d'itinérance afin de leur offrir des occasions de sortir de la rue, dans le respect de leur cheminement et de leurs aspirations » (Gouvernement du Québec, 2014a : 3). La vision qui anime la Politique s'appuie sur la reconnaissance des droits et la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre les préjugés et la stigmatisation des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Elle valorise la prévention à travers un travail de soutien, d'accompagnement et de solidarité qui va bien au-delà de la stricte réponse aux situations d'urgence.

La vision qui anime la Politique nationale de lutte à l'itinérance s'appuie sur l'affirmation de la dignité et des capacités et sur la **reconnaissance des droits** de chaque personne. Cette politique nous invite à refuser de baisser les bras et affirme la nécessité de développer de **nouvelles formes de soutien et de solidarité sociale, de participation et d'inclusion** à l'égard des personnes et des familles en situation d'itinérance ou à risque de l'être [...]. Cette conviction à l'égard de la dignité de la personne, de ses droits et de son besoin d'intégration et de participation guidera donc la philosophie, les choix politiques et les mesures concrètes de l'action gouvernementale visant à soutenir et à développer une approche d'accompagnement et de soutien (Gouvernement du Québec, 2014b : 28).

Cette politique énumère six principes directeurs devant favoriser le développement d'une approche globale, cohérente et durable de la lutte à l'itinérance ainsi que des réponses adaptées aux différentes réalités des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

- > Reconnaître le pouvoir d'agir des personnes concernées et le renforcer
- > Considérer les personnes comme des citoyens ou citoyennes à part entière
- > Se responsabiliser collectivement : une stratégie globale
- > Miser sur une approche d'accompagnement et de soutien
- > Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses
- > Assurer un leadership interministériel et une concertation intersectorielle

Depuis 2010, la région de Montréal s'est dotée d'un comité directeur intersectoriel afin de faciliter les collaborations et de mettre en œuvre un plan d'action régional en matière d'itinérance. Regroupant 25 représentant.es de différents ministères, de la Ville de Montréal, d'établissements de santé et de services sociaux, d'organismes publics et communautaires, le comité directeur a élaboré en 2015 le *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020* (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2015). Supervisé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui coordonne les actions montréalaises de lutte à l'itinérance, le Plan d'action intersectoriel a été dévoilé le 16 octobre 2015 lors de la Nuit des sans-abri à Montréal, un événement de sensibilisation à la situation de

pauvreté, de désaffiliation sociale et d'itinérance. Cet effort de concertation en matière de lutte à l'itinérance comprend 116 mesures déployées dans cinq champs d'intervention privilégiés : le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu, la formation et l'insertion socio-professionnelle ainsi que la cohabitation sociale et citoyenne. L'approche préventive est privilégiée alors que ce « [...] plan d'action régional a pour objectif non seulement de réduire l'ampleur de l'itinérance mais aussi de la prévenir en amont. À cet égard, nous y avons intégré l'approche préventive audacieuse qui oriente déjà le plan d'action interministériel national » (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2015 : 7).

Le *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* s'inscrit dans une logique de continuité avec ces initiatives nationales et régionales. À ce titre, il indique que la Ville compte « jouer un rôle des plus actifs dans l'élaboration du plan d'action régional qui découlera du Plan d'action interministériel en itinérance dont le dépôt est imminent ». Ce plan d'action vise ainsi à « [...] témoigner de l'engagement formel de la Ville envers la partie de sa population la plus démunie et met la table pour une intervention concertée de tous les partenaires impliqués » (Ville de Montréal, 2014 : 7). Il adopte quatre principes directeurs en cohésion avec ceux de la politique nationale et du Plan d'action interministériel.

- > Le partage des connaissances
- > Le renforcement de l'exercice de la citoyenneté
- > L'offre d'alternatives à l'itinérance
- > La réduction des problèmes de partage de l'espace urbain

Le Plan d'action interministériel en itinérance privilégie une approche préventive qui se traduit par le souci d'agir précocement auprès des personnes en situation d'itinérance.

La Ville possède les outils lui permettant de jouer un rôle de premier plan en matière de prévention de l'itinérance jeunesse.

2.2 PENSER LES APPROCHES PRÉVENTIVES À L'INTÉRIEUR DES CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE : MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

À travers ses compétences dans les champs de l'habitation et du développement économique local, communautaire, culturel et social, la Ville possède les outils lui permettant de jouer un rôle de premier plan en matière de prévention de l'itinérance jeunesse. À la différence des gouvernements provincial et fédéral, la gouvernance municipale est caractérisée par la proximité de son milieu de vie. Cette réalité favorise la mise en œuvre, la promotion et le financement d'approches flexibles et adaptées et d'alternatives facilement accessibles pour les jeunes à risque d'itinérance. À ce niveau, la prévention consiste à dénouer les tensions latentes ou récurrentes entre les jeunes marginalisés et les institutions.

La prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal ne peut pas être réfléchie en dehors des expériences, constats et préoccupations des milieux d'intervention. C'est dans ce cadre que nous avons mené des entretiens documentaires semi-directifs auprès d'une douzaine de responsables de regroupements et d'organismes d'aide aux jeunes à risque d'itinérance à Montréal. De nature qualitative, cette démarche vise moins *a priori* un échantillon représentatif qu'une sélection raisonnée de sources d'information. Le corpus a été constitué de manière à avoir un panorama général des différentes ressources offertes aux jeunes à risque d'itinérance (intervenant.es de première ligne et de deuxième ligne, hébergement, travail de rue, insertion socioprofessionnelle, centres jeunesse) au sein de différents quartiers et secteurs (Ouest-de-l'Île, centre-ville, Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Michel, etc.). Le corpus inclut aussi certains acteurs clés de la Ville de Montréal dans le domaine de l'itinérance (Serge Lareault, protecteur des personnes en situation d'itinérance, et Pierre-Luc Lortie, conseiller en développement communautaire – responsable du dossier de l'itinérance). La taille du corpus a été limitée par le modèle de la « saturation » des entretiens : moment où l'enquêteur

relève l'augmentation des répétitions au sein des différents entretiens et la décroissance significative d'éléments nouveaux (Bertaux, 2005).

Liste des organismes et des regroupements consultés :

- > Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
- > L'Anonyme
- > La Maison Tangente (Auberge du cœur)
- > Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (services de réadaptation aux adolescents et service de réinsertion sociale)
- > Dans la rue – direction des services aux jeunes
- > Groupe Information Travail (programme Écolo-Boulot)
- > Le Refuge des Jeunes de Montréal
- > PACT de rue
- > Protecteur des personnes en situation d'itinérance (Serge Lareault)
- > Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- > Conseiller en développement communautaire – responsable du dossier itinérance (Pierre-Luc Lortie)
- > Spectre de rue (programme TAPAJ)

Ces entretiens ont pour objectif de favoriser un accès direct aux problématiques actuelles vécues dans les milieux d'intervention ainsi que de permettre de compléter certaines informations absentes de la littérature grise ou scientifique. Ils s'inscrivent donc dans une visée compréhensive : ils ne visent pas à « démontrer » ou illustrer une thèse, mais plutôt à favoriser la compréhension des enjeux et problématiques propres à la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal. Ils ont permis de repérer deux principaux constats : le besoin de connaissances approfondies au sujet des nouvelles réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal et la nécessité de favoriser des alternatives flexibles et accessibles à l'itinérance pour des jeunes qui désirent fuir les institutions habituelles d'aide et d'encadrement.

2.3 PREMIER CONSTAT TIRÉ DES ENTRETIENS : APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES NOUVELLES RÉALITÉS DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE À MONTRÉAL

Les réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal ne sont plus ce qu'elles étaient durant les années 1990. Ce constat provient de l'expérience pratique des milieux d'intervention qui tentent de comprendre et de s'adapter à ces nouvelles réalités. Toutefois, plusieurs des études de référence sur l'itinérance et sur les jeunes de la rue à Montréal datent de la fin des années 1990 et se concentrent sur le centre-ville (Parazelli, 1997, 2002; Fournier et Chevalier, 2001a et 2001b).

Aujourd'hui, les organismes d'aide qui œuvrent au centre-ville constatent que les jeunes occupent de moins en moins les espaces publics et se rassemblent moins en groupes que durant les années 1990. Les interventions répressives dans la gestion urbaine de la marginalité auraient joué un rôle dans le démantèlement de ces groupes de jeunes au centre-ville (Colombo et Larouche : 2007). On remarque également que les jeunes à risque d'itinérance semblent de plus en plus seuls. Il y aurait une augmentation et une intensification des problèmes de santé mentale. L'itinérance jeunesse ne serait plus seulement vécue au centre-ville, mais de manière différente et croissante dans des arrondissements et des quartiers en périphérie. De nouvelles communautés culturelles feraient leur apparition au sein des jeunes qui fréquentent les ressources d'aide et engageraient de nouvelles dynamiques de groupe.

Ce ne sont là que quelques-uns des constats répétés par les responsables d'organismes d'aide. Le protecteur des personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal, Serge Lareault, a souligné lors de notre entretien les lacunes actuelles en matière de recherche sur l'itinérance et l'importance d'une « prévention » ancrée dans la compréhension des causes et des réalités de l'itinérance d'aujourd'hui. Dans l'ouvrage clé de Parazelli (2002), *La rue attractive*, on souligne que les jeunes qui fuient la violence institutionnelle ou familiale peuvent être « attirés » par la rue comme espace permettant une « socialisation par la marge ». Or, qu'en est-il aujourd'hui alors que l'on constate la présence croissante de jeunes qui sont le plus souvent seuls au centre-ville de Montréal? Que représente désormais la rue chez les jeunes qui sont contraints d'y vivre? L'itinérance jeunesse est-elle vécue différemment

au sein des arrondissements et quartiers à l'écart du centre-ville? Comment expliquer l'accroissement des problèmes de santé mentale ressentis par les intervenant.es?

Le premier principe directeur du *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* est le « partage de connaissance » et a pour objectif de documenter la situation de l'itinérance à Montréal. Cet effort visant à bâtir de la connaissance, incarné entre autres par le dénombrement (Latimer, 2016), ne peut faire l'économie d'une approche qualitative qui aborde en profondeur les particularités et les multiples dimensions de l'itinérance jeunesse aujourd'hui à Montréal. Nos entretiens auprès des milieux d'intervention révèlent que le dénombrement mené par la Ville de Montréal en 2015 fut reçu de manière souvent négative au sein des organismes d'aide aux personnes itinérantes. Le manque de collaboration et de concertation entre la Ville, les chercheurs du dénombrement et les milieux d'intervention a été évoqué à plusieurs reprises chez les intervenant.es.

Au-delà du manque de collaboration quant au dénombrement de 2015, les entretiens révèlent également un besoin de données qualitatives. À ce titre, par son projet d'étude *Jeunes à risque : situation et caractéristiques des jeunes du Plateau-Mont-Royal 2009-2010*, l'organisme Plein Milieu offre un exemple d'effort de recherche qualitatif tenant compte de la parole des jeunes et de leurs représentations d'eux-mêmes ainsi que des services offerts dans le but de mieux cerner la réalité de la jeunesse itinérante sur le Plateau-Mont-Royal (Aubry, 2012).

La Ville peut remédier à ce manque de connaissances en favorisant un soutien à la recherche qualitative portant sur les nouvelles réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal ainsi qu'en favorisant une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance. À la lumière de nos entretiens et de notre recherche documentaire, la compréhension des nouvelles réalités auxquelles font face les jeunes à risque d'itinérance à Montréal apparaît comme une étape essentielle et préalable à l'adoption d'approches préventives.

Les réalités
de l'itinérance
jeunesse
à Montréal
ne sont plus
ce qu'elles
étaient durant
les années 1990.

2.3.1 Intégrer d'ancien.nes jeunes sans domicile au processus de recherche : l'exemple innovateur du projet de recherche *Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations* (Union européenne)

Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations (CSEYHP) est un projet de recherche mené de 2009 à 2011 en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni⁶. Il vise à mieux comprendre la situation des jeunes sans domicile afin d'œuvrer résolument à des dispositifs de prévention et d'intervention. L'étude des politiques de lutte à l'itinérance jeunesse dans ces quatre pays est accompagnée d'une phase d'entretiens avec 54 jeunes de la rue. L'une des particularités de la recherche est toutefois d'avoir intégré au sein du processus de recherche des jeunes anciennement sans domicile au titre de « pairs-chercheurs associés ». Ces jeunes anciennement sans domicile ont été recrutés et formés pour la réalisation de récits de vie. Les résultats de cette démarche ont été évalués comme très enrichissants pour l'ensemble des parties concernées (Meinema, 2010; CSEYHP, 2010).

Dans un premier temps, le fait pour les intervieweurs d'avoir connu l'itinérance a contribué à gagner la confiance des jeunes de la rue. Leurs connaissances de la « sous-culture » des jeunes de la rue permettent également d'avoir accès à de nouveaux éléments lors de l'analyse des données (jargon, manières de raconter, etc.). Les chercheurs associés ont également proposé des améliorations : recourir davantage à des mises en situation dramatiques (jeux de rôle) lors des formations et donner des exemples pratiques. Les pairs-chercheurs associés ont également contribué à l'élaboration d'une annexe faisant la promotion du travail des pairs (CSEYHP, 2010).

La coordinatrice du projet, Thea Meinema, souligne que « [l]es jeunes chercheurs associés ont également acquis une expérience à inclure dans leur curriculum vitæ, bénéficié d'une formation à la conduite d'entretiens et à divers concepts sociologiques, appris à travailler en équipe avec d'autres chercheurs associés [...] » (Meinema, 2010 : 15). La valorisation de leur travail par les chercheurs et les jeunes interviewés a également renforcé leur estime de soi. Finalement, les jeunes interviewés ont eux-mêmes souligné la facilité de partager leurs expériences de vie avec d'autres jeunes ayant vécu un parcours similaire.

Au-delà des dénombrements menés par la Ville de Montréal, cette dernière peut s'inspirer de l'expérience européenne du CSEYHP et faire preuve d'innovation dans le domaine de la prévention de l'itinérance jeunesse. Favoriser ce genre de recherches permettrait à la Ville de produire les données qualitatives nécessaires à l'adoption de mesures préventives efficaces et adaptées à la problématique actuelle de l'itinérance jeunesse à Montréal tout en participant à la formation socioprofessionnelle et à l'intégration de jeunes récemment sortis de la rue. À Montréal, le Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP) développe déjà une approche d'intervention fondée sur la proximité de vécu entre les pairs aidants et les jeunes. Cette expertise peut être mise à profit à Montréal dans un projet de recherche s'inspirant du CSEYHP.

⁶ Les résultats de la recherche peuvent être consultés ici : <https://www.movisie.com/combating-youth-homelessness>.

2.3.2 Recommandations pour l'amélioration des connaissances sur l'itinérance jeunesse

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville de Montréal entreprenne un partenariat et un processus de consultation avec le milieu universitaire afin d'intégrer l'expertise déjà existante sur l'itinérance jeunesse et de favoriser les projets de recherche portant sur les évolutions récentes de l'itinérance jeunesse à Montréal.

RECOMMANDATION 2 :

Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organismes d'aide et le milieu universitaire, des opportunités de recherche favorisant l'intégration d'ancien.nes jeunes de la rue au sein des processus de recherche et qu'elle contribue à leur formation en tant qu'assistant.es à la recherche.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville de Montréal développe une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance.

2.4 SECOND CONSTAT TIRÉ DES ENTRETIENS : REMÉDIER AUX APPROCHES INSTITUTIONNELLEMENT LOURDES

La prévention exige de compléter les pratiques liées à l'urgence, faites d'interventions ponctuelles à court terme auprès des personnes qui vivent une situation d'itinérance, par une généralisation des pratiques qui visent l'accès à l'autonomie et à l'exercice de la citoyenneté des individus à risque d'itinérance. En effet, l'amélioration de l'exercice de la citoyenneté se retrouve au centre du plan d'action montréalais et de la politique nationale. Dans ce cadre, la prévention signifie plus que simplement favoriser l'accès à un logement adéquat. Elle mobilise un ensemble de **pratiques de soutien renforçant l'exercice démocratique de la citoyenneté** chez les jeunes afin d'établir un pont entre les individus qui vivent dans la marge et ceux qui ne sont pas marginalisés.

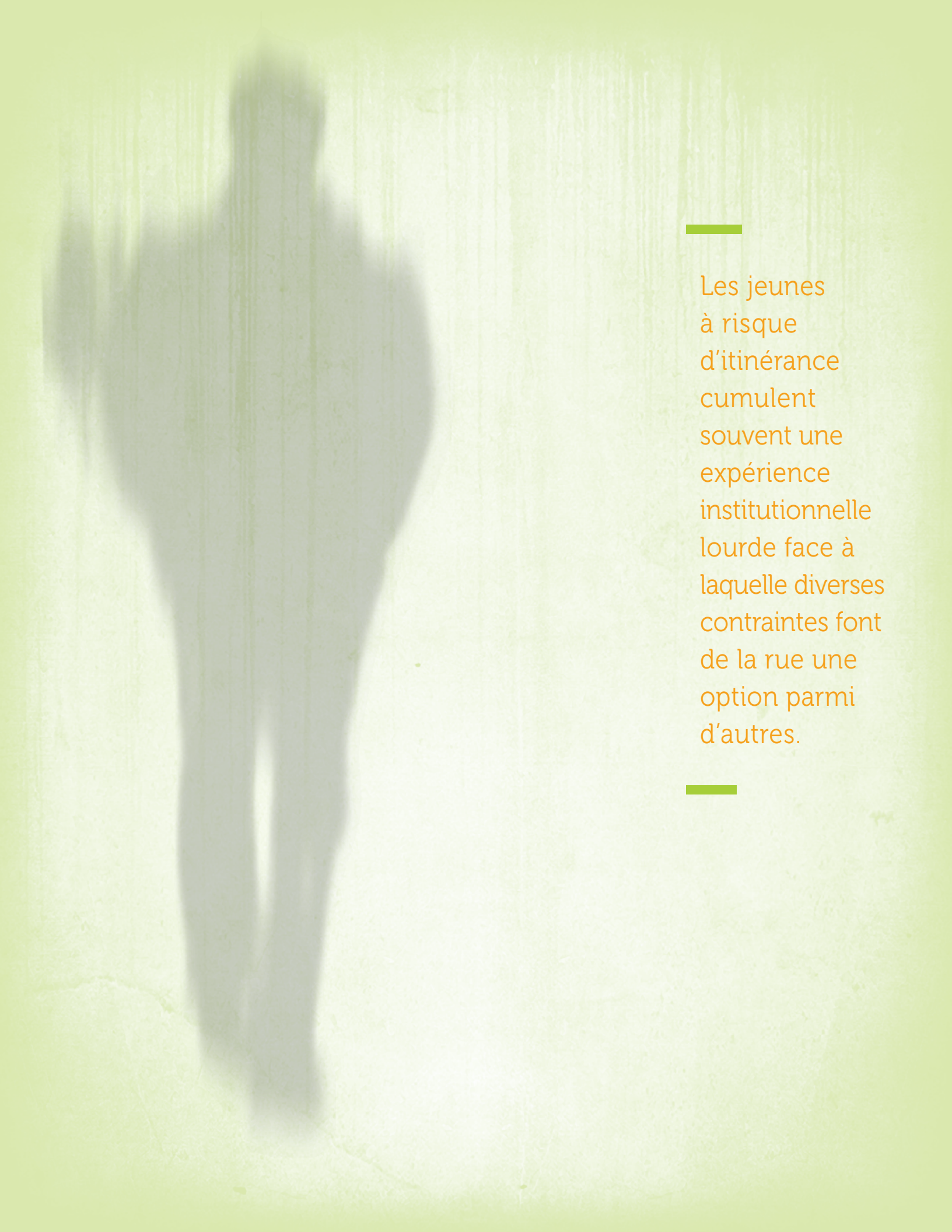
Marginalisés par leur milieu d'origine, les jeunes à risque d'itinérance cumulent souvent une expérience institutionnelle lourde face à laquelle diverses contraintes font de la rue une option parmi d'autres. Colombo a décrit trois formes de relations parentales qui marquent l'enfance des marginaux : rejet, abandon et incohérence (Colombo : 2015). Le rejeté a appris qu'il ne pouvait pas compter sur les adultes dès son jeune âge, l'abandonné est plus enclin à tomber dans les relations de dépendance et l'enfant qui a vécu des situations d'incohérence parentale est animé par un sens aigu de la liberté et une volonté de vivre sans contrainte. Ces différentes trajectoires sont traversées par une méfiance à l'égard des institutions habituelles de socialisation et d'aide. Une littérature de travail social sur le développement de pratiques citoyennes auprès des jeunes de la rue révèle ainsi **l'importance de reconnaître ce « trop-plein » d'institution et met en garde contre une approche institutionnellement lourde** (Parazelli et Colombo : 2006).

La recension des modes d'intervention menée par Parazelli et Colombo (2004) au Canada et par Rivard (2004) au niveau international révèle que les stratégies dites préventives sont de plus en plus centrées sur la satisfaction de besoins précis : prévention du VIH-sida, intervention auprès des toxicomanes, services d'hébergement, raccrochage familial et scolaire, etc.

Bien qu'essentiels dans leur logique respective, ces modes d'intervention ont tendance à considérer l'existence sociale des jeunes de la rue soit dans une perspective épidémiologique de la santé publique programmée par l'État, soit dans une logique de protection de ces jeunes considérés essentiellement comme des **victimes à défendre**. Ces deux perspectives risquent d'occulter les questions politiques de l'appropriation des actes sociaux par les jeunes de la rue eux-mêmes en tant que citoyens et groupe social **vivant à la marge des institutions de socialisation juvéniles habituelles**⁷ (Parazelli et Colombo, 2006 : 90).

Pour les auteurs, le concept d'« appropriation de l'acte », inspiré des travaux de l'anthropologue français Gérard Mendel, concerne une composante essentielle d'une pratique citoyenne. Il vise à faire des jeunes à risque d'itinérance des acteurs collectifs capables d'affronter le réel non pas à partir d'une posture de « victimes » auxquelles il faut porter « assistance », mais d'acteurs capables d'investir de manière autonome le pouvoir qu'ils détiennent sur leurs propres actes et leur environnement immédiat. Cette approche démocratique de l'« insertion sociale » des jeunes à risque d'itinérance peu s'arrimer aux champs de compétence de la Ville et à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale. Il s'agit de maintenir des ponts entre la marge et le centre plutôt que d'éliminer la marge.

⁷ Nous soulignons.



Les jeunes
à risque
d'itinérance
cumulent
souvent une
expérience
institutionnelle
lourde face à
laquelle diverses
contraintes font
de la rue une
option parmi
d'autres.



DES PRATIQUES PRÉVENTIVES CONCRÈTES

Sur la base des entretiens et des recherches documentaires que nous avons menés, nous soulignons trois champs d'activité à Montréal qui peuvent être soutenus dans l'optique d'une prévention de l'itinérance jeunesse : i) la valorisation et le soutien du **travail de rue**; ii) le développement d'opportunités d'insertion socioprofessionnelle **flexibles et peu contraignantes**; iii) la promotion de programmes d'accès au logement **adaptés aux réalités des jeunes** en transition vers la vie adulte. Ces champs d'activité ne sont pas suffisants en soi, mais doivent servir de tremplin à une reconnaissance positive de l'autonomie, de la parole, des choix et de l'identité des jeunes qui sont marginalisés. Cette section-ci se penche sur la pertinence de ces champs d'activité dans une démarche de prévention qui peut être conforme aux champs de compétence de la Ville. Elle témoigne également de certaines pratiques novatrices et inspirantes à Montréal, au Canada et à l'étranger.

3.1 ÉTABLIR LES PREMIERS LIENS DE CONFIANCE : LA VALORISATION ET LE SOUTIEN DU TRAVAIL DE RUE

Les jeunes qui se retrouvent à risque d'itinérance peuvent voir leur accès aux ressources d'aide compromis par les distances qui séparent leur mode de vie et le fonctionnement souvent rigide des institutions formelles (Colombo et Parazelli, 2002; Cheval, 2001; Renaud, 1997; Fortier et Roy, 1996; Mendel, 1994). Le travail de rue intervient dans ce contexte comme **stratégie communautaire permettant de tisser des liens de confiance** avec les groupes qui se tiennent ou sont tenus à l'écart des espaces institués. La position d'« entre-deux » du travail de rue est essentielle pour prévenir l'itinérance jeunesse : assez proche des populations marginalisées pour tisser des liens interpersonnels, le travailleur ou la travailleuse de rue est en même temps suffisamment liée à la communauté et au réseau de ressources pour faciliter certaines réconciliations.

S'inscrivant dans une démarche de prévention, cette pratique consiste à aller vers les jeunes en rupture sociale là où ils se trouvent. La logique de proximité mise en œuvre comporte une démarche de reconnaissance existentielle des personnes visées et a comme finalité de se rapprocher culturellement de groupes plus ou moins marginalisés des structures sociales instituées. Le travail de rue permet de renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes visées en tenant

compte du point de vue des acteurs et en considérant la singularité des expériences vécues par les jeunes.

Depuis l'apparition du travail de rue au Québec durant les années 1970, on observe une structuration croissante de ce milieu de pratique qui mène en 1993 à la création de l'ATTRueQ (Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec). Malgré une reconnaissance institutionnelle des bénéfices de cette pratique de prévention, c'est souvent autour de projets précaires que prend forme le travail de rue au Québec. À partir des années 2000, les organismes de travail de rue et l'ATTRueQ poussent leurs réflexions autour des conditions de mise en œuvre et d'exercice du travail de rue, entre autres, au sujet des conditions de travail et de rétention des travailleurs de rue, de la formation et de la supervision de cette pratique (Fontaine et Duval : 2003). On remarque une résistance à reconnaître la légitimité et l'autonomie de cette pratique d'accompagnement social dont le potentiel tend parfois à être réduit à une fonction de distribution de matériel de prévention (seringues, condoms, etc.) plutôt qu'à être considéré comme acteur clé dans la création de liens sociaux avec les jeunes à risque d'itinérance (Cheval : 2001).

Par son implication directe dans les milieux de vie des jeunes marginalisés, le travailleur de rue est également un témoin privilégié des difficultés spécifiques des jeunes de la rue et un médiateur offrant un accompagnement adapté aux différentes réalités des jeunes en difficulté. Considérant les défis qu'exige le rapprochement avec des personnes méfiantes à l'égard des intervenant.es et des institutions conventionnelles, il paraît essentiel de valoriser les processus interactifs par lesquels les travailleurs et les travailleuses de rue pénètrent les espaces marginalisés et construisent avec les jeunes un univers de sens partagé au profit d'une intervention adaptée.

3.1.1 L'exemple de l'AGSport : l'appropriation positive de l'espace public par les jeunes à travers l'activité sportive

La création en 2011 du projet **AGSport** est une initiative de l'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI). À travers des ententes avec les écoles publiques, les arrondissements et les villes de l'Ouest-de-l'île, ce projet d'animation de milieu connaît une popularité croissante et a permis de répondre aux besoins grandissants des jeunes d'avoir accès gratuitement à des plateaux sportifs à proximité de leur lieu de résidence. Parmi les activités de gymnase offertes, nous comptons le basketball, le soccer et le yoga qui ont donné place en 2015-2016 à 132 animations ayant rejoint plus de 3 645 participant.es. Ce projet comporte également les Jeux de la rue de l'Ouest-de-l'Île se déroulant sur plus de 10 jours dans 42 parcs où 4 203 contacts ont pu être établis. Il s'agit d'un outil puissant pour accentuer la prise de contact avec les jeunes du milieu.

L'AGSport est un moyen d'établir et de maintenir des contacts avec les jeunes de l'Ouest-de-l'Île à travers l'accès des jeunes aux plateaux sportifs dans le but d'offrir un continuum d'intervention psychosocial. Une attention particulière est accordée aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs habituels, ainsi qu'aux jeunes

Ce travail donne lieu à de riches occasions de médiation entre les univers culturels marginaux et institutionnels, nécessaires à la prévention de l'itinérance jeunesse. Comme le note Colombo dans son étude : « [...] pour plusieurs participants de l'enquête, la présence de ces organismes et surtout des travailleurs de rue, d'intervenants à l'écoute et de lieux où ils pouvaient sentir que le sens qu'ils attribuent à leur vie de rue et à leurs pratiques était reconnu et construire un lien significatif avec des adultes a largement contribué à éviter leur enfermement dans la rue » (Colombo, 2015 : 11).

issus de différentes communautés culturelles. L'initiative permet de donner aux jeunes moins nantis ou à ceux et celles ne cadrant pas dans les offres d'activités structurées une opportunité de développer un sentiment d'appartenance et de sécurité face à leur milieu de vie. Dans un contexte où le décrochage scolaire mène à une présence accrue des jeunes dans les espaces publics, ce projet sert ainsi de base aux travailleurs de rue de l'AJOI pour rejoindre des centaines de jeunes et déceler préventivement celles et ceux qui se trouvent dans des situations difficiles et désirent une aide d'accompagnement. En 2015-2016, l'AJOI a investi 13 886 heures en travail de rue, a établi 14 002 contacts (dont 7 848 grâce au travail de milieu) auprès de jeunes à risque de l'Ouest-de-l'Île qui ont mené à 4 361 interventions et 146 accompagnements.

Par sa mission visant à améliorer la qualité de vie des jeunes et à briser le déni de la pauvreté dans l'Ouest-de-l'Île, l'AJOI répond au besoin d'adapter les démarches préventives aux différentes réalités de l'itinérance jeunesse au sein des différents arrondissements de Montréal.

Le travail de rue intervient dans ce contexte comme stratégie communautaire permettant de tisser des liens de confiance.

L'originalité de l'organisme repose sur sa capacité à mettre de l'avant le potentiel d'attraction que les arts martiaux pour les jeunes marginalisés tout en détournant les préjugés négatifs sur la pratique des sports de combat.

3.1.2 Ali et les Princes de la rue : travailler en collaboration avec les centres jeunesse

Fondé en 2001, l'organisme **Ali et les Princes de la rue** a pour objectif d'utiliser les arts martiaux comme moyen de favoriser l'intégration sociale de jeunes (14 à 25 ans) qui résident surtout dans les arrondissements de Saint-Léonard, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Montréal-Nord et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Provenant de milieux défavorisés, ils et elles se trouvent souvent engagés dans des situations de rupture sociale (décrochage scolaire, relations familiales conflictuelles, sans emploi, petite délinquance).

En 2014, un rapport d'évaluation soulignait que « [...] la mission de cet organisme s'avère nécessaire, et son existence pertinente pour faciliter l'intégration sociale de plusieurs jeunes dans la communauté » (Tichit *et al.*, 2014 : 91). Soutenu par la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) du Québec, l'organisme entretient des rapports étroits avec les jeunes qui lui sont référés par les centres jeunesse et reçoit également un appui financier de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal. L'organisme offre ainsi l'exemple d'une collaboration directe de la Ville à la transition et à l'intégration sociale des jeunes qui préparent leur sortie des centres jeunesse de Montréal. Rappelons à cet égard que l'étude de Latimer (2016) souligne que le tiers des sans-abri de 30 ans et moins à Montréal ont déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse.

L'originalité de l'organisme repose sur sa capacité à mettre de l'avant le potentiel d'attraction que peuvent représenter les arts martiaux pour les jeunes marginalisés tout en détournant les préjugés négatifs sur la pratique des sports de combat. Ce potentiel favorise la relation de confiance avec les entraîneurs et les intervenant.es qui travaillent au sein de l'organisme. Il permet également d'insérer le jeune au sein d'un groupe où ce dernier a une occasion de se réaliser, d'avoir une meilleure connaissance de soi et une meilleure capacité de contrôler son agressivité dans diverses situations. Par le recours à ces activités physiques, l'organisme cherche également à sensibiliser les participant.es à des questions qui les concernent, telles que le décrochage scolaire, le manque d'expérience professionnelle, l'usage et l'abus de drogues et les démêlés avec la justice.

Comme le souligne le rapport d'évaluation d'Ali et les Princes de la rue (Tichit *et al.*, 2014), il est toutefois nécessaire de constamment veiller à la présence d'un contenu éducatif dans l'enseignement afin d'éviter qu'il se limite à des techniques de défense et d'attaque. Il est également primordial que les entraîneurs soient des modèles de cohérence et représentent une influence positive chez les jeunes.

Il importe, pour obtenir des effets positifs sur les plans personnel et social, que les entraîneurs et intervenants discutent régulièrement avec les jeunes des valeurs associées à ces disciplines. Les discussions peuvent se dérouler sur une base individuelle ou groupale. Les codes moraux et les conduites pacifiques rattachés à ces activités psychocorporelles nécessitent de les appliquer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle d'entraînement (Tichit *et al.*, 2014 : 8).

Cette collaboration innovatrice entre le milieu municipal et les jeunes des centres jeunesse repose sur une ressource communautaire possédant une expertise qui permet de contribuer directement au mieux-être d'une jeunesse en

difficulté. Elle représente une avenue riche en termes de prévention de l'itinérance jeunesse qui gagne à être consolidée par un effort collectif visant à mettre en œuvre les recommandations du rapport d'évaluation de 2014 : i) embaucher un intervenant psychosocial pour créer des liens plus étroits entre les jeunes, les institutions et les organismes communautaires; ii) développer une collaboration plus étroite avec les différents partenaires qui réfèrent des jeunes à l'organisme; iii) obtenir un financement récurrent et suffisant pour embaucher du personnel permanent et maintenir ses activités sur une base régulière; iv) inviter des universités à s'impliquer dans l'organisme afin de répondre à des besoins de formation et de recherche (Tichit *et al.*, 2014).

3.1.3 Recommandations concernant le travail de rue

RECOMMANDATION 4 :

Que la Ville de Montréal valorise et mette de l'avant le travail de rue comme élément central d'une stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse.

RECOMMANDATION 5 :

Que la Ville de Montréal assure un financement récurrent et suffisant du travail de rue afin de favoriser son expansion, l'amélioration des conditions de travail et des taux de rétention des travailleurs et des travailleuses de rue.

Cette collaboration innovatrice entre le milieu municipal et les jeunes des centres jeunesse repose sur une ressource communautaire possédant une expertise qui permet de contribuer directement au mieux-être d'une jeunesse en difficulté.

3.2 DES PROJETS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE FLEXIBLES POUR LES JEUNES

Le marché du travail fait partie des processus d'exclusion pour les jeunes qui vivent en marge. L'absence d'un emploi constitue un facteur de vulnérabilité, tant du point de vue du revenu que de l'insertion sociale. En effet, les difficultés d'occuper un emploi stable pour les jeunes marginalisés (décrochage scolaire, certaines habitudes de vie, difficultés d'insertion professionnelle, etc.) favorisent le repli sur soi, l'isolement, la perte de repères sociaux et accentuent les risques de marginalisation. L'éloignement du marché du travail chez les jeunes à risque ou en situation d'itinérance ne peut être réduit à un manque de motivation : dans une proportion écrasante, ces derniers souhaitent occuper un emploi plutôt que de mendier ou de s'adonner à des activités illicites pour s'assurer un revenu précaire (Gwadz *et al.* : 2009; Gaetz et O'Grady : 2002).

Pour ces personnes, le marché traditionnel du travail est difficilement accessible. L'un des principaux freins à la réinsertion de ces jeunes est l'écart entre leur mode de vie et les exigences des dispositifs traditionnels de travail ou d'insertion. Les programmes d'insertion socioprofessionnelle doivent alors présenter la souplesse nécessaire pour leur permettre de s'inscrire dans un processus liant la marge à l'obtention d'emplois plus stables et conventionnels. Favoriser l'accès à un revenu, mais surtout à un travail qui puisse inscrire les jeunes marginalisés au sein d'un réseau social et le développement d'un rapport positif à soi et à son milieu est un élément clé du processus de prévention de l'itinérance jeunesse. Les expériences d'insertion socioprofessionnelle doivent permettre l'association des aspects économiques et sociaux du travail pour contribuer à la construction du sentiment de citoyenneté des jeunes à risque d'itinérance.

3.2.1 Le succès du travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)

Mis en place par Spectre de rue en 2000 à Montréal, **TAPAJ** est un programme d'insertion sociale et professionnelle dont les succès lui ont permis de s'exporter dans d'autres villes du Québec et même à l'international. Ce programme est né de manière novatrice des suites des recommandations émises lors d'une étude menée en 1999 auprès des jeunes de la rue pratiquant le *squeegeeing* à Montréal. L'objectif était la création d'opportunités d'emplois alternatifs aux métiers de la rue, considérés comme illégaux. Le programme agit comme mesure préalable pour permettre aux jeunes d'accéder aux programmes publics conventionnels de pré-employabilité.

Depuis le début, la Ville appuie financièrement le fonctionnement de TAPAJ. D'autres organismes ont maintenant des projets inspirés de cette approche, notamment le projet M.A.R.C. de RAP Jeunesse, projet Job 18-30 de Dîners-St-Louis, la Brigade Verte de Sac à Dos, Brigade Plateau-Net du Groupe Information Travail (GIT) ainsi que Dans la rue. Ne nécessitant pas de qualifications ou d'expériences professionnelles particulières, TAPAJ permet aux jeunes en difficulté d'avoir facilement accès à quelques heures de travail au sein de leur milieu de vie et d'être rémunérés le soir même. Ce programme offre aux jeunes en difficulté un accès à une source de revenu légal dans un cadre journalier avec un minimum de contraintes.

Chez Spectre de rue, le programme TAPAJ privilégie une approche par étapes, adaptée à la réalité des jeunes, afin d'éviter les situations d'échec susceptibles de les décourager dans la poursuite d'une démarche de réinsertion sociale. Dans la première phase, TAPAJ demande que les jeunes, âgés de 16 à 30 ans, s'inscrivent au programme de manière ponctuelle, par téléphone, pour travailler le lendemain ou, parfois, la journée même. Cette inscription leur donne accès à des plateaux de travail de 2 à 3 heures. Pour les jeunes les plus motivés à s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale, la deuxième phase consiste à offrir des contrats de travail sur plusieurs jours ainsi qu'un soutien psychosocial. Le ou la participant.e est soutenu.e par un.e intervenant.e dans ses démarches de recherche d'emploi, d'hébergement, de consommation, de vie sociale ou de santé.

TAPAJ constitue un riche outil de réinsertion et de prévention permettant d'aller à la rencontre de jeunes souvent réfractaires à toute démarche auprès des institutions. Il vise à initier une démarche d'accompagnement afin que la ou le jeune puisse développer son autonomie. Plusieurs des contrats octroyés aux jeunes proviennent directement d'ententes avec la Ville. Bien que Spectre de rue ait déployé des

efforts afin de prolonger la durée du projet et de rejoindre ainsi davantage de jeunes, TAPAJ n'arrive toujours pas à répondre à toutes les demandes et doit refuser un nombre important de participant.es (jusqu'à 15 personnes par jour).

Depuis 2014, le gouvernement français s'inspire du succès de TAPAJ Bordeaux (France) pour mener un projet national visant à étendre TAPAJ sur son territoire. La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) est l'agence gouvernementale qui supervise ce processus à travers la mise sur pied d'un plan d'accompagnement de deux ans qui comprend une phase de conceptualisation des outils communs ainsi qu'une phase d'appui des futurs porteurs du dispositif (dans les régions de l'Alsace, Aquitaine, Île-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées et Paca). La Ville de Montréal peut en retour s'inspirer de l'expérience française. L'élaboration d'outils communs favorisant l'amélioration et la transférabilité du programme TAPAJ ailleurs à Montréal et au Québec peut être l'occasion pour la Ville de Montréal d'assumer son leadership en matière de prévention de l'itinérance jeunesse et de travailler de manière concertée avec le gouvernement provincial.

Ce programme offre aux jeunes en difficulté un accès à une source de revenu légal dans un cadre journalier avec un minimum de contraintes.

3.2.2 Recommandations concernant l'insertion socioprofessionnelle

RECOMMANDATION 6 :

Que la Ville de Montréal poursuive son financement du programme TAPAJ et entreprenne des actions auprès des différentes instances gouvernementales afin que les programmes d'aide financière permettant la lutte à l'itinérance favorisent l'expansion des activités de type TAPAJ.

3.3 LE DROIT AU LOGEMENT ET LE PARTAGE DE L'ESPACE : UN HÉBERGEMENT ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DES JEUNES

Pour 90 % des personnes itinérantes au Canada, la pauvreté et l'insuffisance de logements abordables sont les principaux facteurs qui mènent à l'itinérance (Gaetz *et al.*, 2014a : 41). Le manque de stabilité résidentielle est un élément qui place les jeunes en difficulté à un risque élevé d'itinérance. Le droit au logement constitue le premier axe d'intervention prioritaire de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* (2014). Le *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* affirme l'importance d'adapter les programmes d'accès au logement à des groupes peu touchés jusqu'à présent par les programmes d'habitation sociale. Selon un rapport détaillé de Gaetz (2014b) pour l'Observatoire canadien sur l'itinérance *Homeless Hub*, l'approche « Logement d'abord » connaît un important succès au Canada, aux États-Unis et en Europe, mais se révèle toutefois peu adaptée aux besoins des jeunes qui vivent l'itinérance ou sont à risque de la vivre (13 à 25 ans).

Logement d'abord n'est pas un programme, mais une approche globale qui est basée sur les droits et la philosophie qui veut que tous les gens méritent un logement et qu'un logement adéquat est une condition au rétablissement de liens sociaux et d'un mode de vie autonome. À la différence d'une approche « traitement d'abord », son objectif est de favoriser l'accès au logement et à l'accompagnement sans condition préalable (exemple : sobriété, problèmes de santé mentale, etc.). Depuis 2013, cette philosophie est au centre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada.

Logement d'abord signifie plus que simplement loger les gens. Cela veut également dire : veiller à ce que les gens bénéficient des soutiens qu'ils désirent et dont ils ont besoin, de façons qui encouragent leur accession à l'indépendance, ou dans le cas des jeunes, leur transition vers le stade adulte. Il existe un ensemble de recherches imposant qui démontre de manière convaincante l'efficacité générale de Logement d'abord lorsqu'on la compare aux approches « traitement d'abord ». En fait, il s'agit de l'une des rares interventions dans l'itinérance qui peut définitivement être considérée comme une « meilleure pratique » (Gaetz, 2014b : 2).

Au Canada, cette approche guide la philosophie de plusieurs programmes d'accès au logement qui visent à contrer ou à prévenir l'itinérance (Gaetz, Scott et Gulliver : 2013). Le **Projet Infinity** à Calgary est un exemple de programme axé sur l'approche Logement d'abord qui cible spécifiquement les jeunes. Selon les données recueillies en 2009 par le projet **Youth Housing Connection** de l'organisme Boys and Girls Clubs of Calgary (Gaetz, Scott et Gulliver : 2013 : 44), 44 % des jeunes de Calgary n'étaient pas admissibles aux programmes de logement déjà en place pour eux. On souligne également des sous-populations de jeunes dont les besoins particuliers sont ignorés par les services en place et qui les refusent la plupart du temps : parents adolescents, jeunes familles dont l'un des partenaires a moins de 18 ans, propriétaires d'animaux, etc. L'objectif du Projet Infinity est d'offrir des alternatives adaptées à la situation particulière de ces jeunes et de leur offrir l'accompagnement qu'ils nécessitent dans leur transition vers la vie adulte.

Le programme Logement d'abord accorde la priorité aux sans-abri chroniques atteints de problèmes importants de maladie mentale et d'accoutumance. Une réponse à l'itinérance des jeunes dans le cadre de Logement d'abord signifie des approches axées sur les besoins particuliers des jeunes en transition vers la vie adulte. Forchuk (2013) a noté que dans certains cas, et particulièrement dans le cas de jeunes atteints de problèmes de santé mentale ou d'accoutumance, les jeunes trouvent que le choix et l'indépendance offerts par le modèle Logement d'abord représentent trop à assumer et peuvent être ressentis comme une « préparation à l'échec ». L'approche exige une considération différente des modèles d'hébergement, qui doivent pouvoir préparer les jeunes non seulement à un accès à un logement autonome, mais également à un retour à la maison si c'est l'option désirée.

L'accent doit être mis sur un soutien qui vise non seulement l'indépendance, mais le bien-être, la santé, le retour aux études ainsi que l'assurance d'un revenu pour des jeunes qui souvent n'ont que peu ou pas du tout d'expérience d'un marché du travail qui peut leur paraître hostile. Selon Gaetz, un Logement d'abord adapté aux jeunes ne doit pas viser qu'une transition réussie vers une vie indépendante, mais plutôt encourager une transition vers l'âge adulte. Le type d'accompagnement et de soutien offert doit ainsi être différent de celui adapté à la situation de personnes adultes vivant l'itinérance chronique. L'accès au logement chez les jeunes exige une approche systémique axée sur l'établissement de liens de confiance (travail de rue/de milieu) et l'insertion sociale et professionnelle tout en mettant à profit les points forts, les rêves et les talents des jeunes de manière à les soutenir tout au long de leur trajectoire vers l'âge adulte.

À la différence d'une approche « traitement d'abord », son objectif est de favoriser l'accès au logement et à l'accompagnement sans condition préalable.

3.3.1 L'initiative d'Homeward Trust Edmonton : une stratégie de logement qui valorise la parole des jeunes, leurs expériences et leur investissement du quartier

Mise sur pied en 2015 par l'organisation Homeward Trust Edmonton, la **Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton** vise à adapter l'approche Logement d'abord à la réalité des jeunes d'Edmonton. Elle prend appui sur les recommandations de Gaetz (2014b) décrites ci-haut et détermine des lignes directrices priorisant une approche préventive, concertée et engageant l'ensemble de la communauté en matière de logement pour les jeunes (Homeward Trust, 2015). Dans ce cadre, a été mis sur pied un comité consultatif composé des représentants des différents services et ressources communautaires engagés dans la prévention de l'itinérance jeunesse.

Au-delà de l'obtention d'un toit, le logement est pensé comme problème qui interpelle l'ensemble de la communauté et doit permettre au jeune de trouver sa place. C'est dans ce cadre que Homeward Trust a effectué un processus de consultation avec des jeunes à risque ou ayant vécu l'itinérance afin de déterminer les difficultés d'accès au logement (Puligandla *et al.*, 2016). Les jeunes ont été invités à s'exprimer sur les obstacles au logement, à l'éducation et à l'accès aux soins de santé ainsi que sur les manières de mettre fin à l'itinérance jeunesse. Dans leur rapport de l'activité, Puligandla, Gordon et Way soulignent que « central to all feedback was the

need to involve youth in program and service planning » (Puligandla *et al.*, 2016 : 191). L'inclusion des jeunes aux projets de logement qui leur sont destinés doit aller au-delà de la consultation épisodique pour intégrer leurs expériences de manière continue et du même coup valoriser leur autonomie. En effet, les jeunes ont essentiellement exprimé la distance qui sépare leur expérience vécue des solutions proposées par les institutions.

Homeward Trust a invité les jeunes intéressés.es à participer à deux activités leur permettant de partager leurs expériences de la rue avec les membres du comité responsable d'élaborer la stratégie de logement pour les jeunes. La première étape était une visite guidée des quartiers et lieux occupés par les jeunes lorsqu'ils se sont trouvés à la rue. Dirigées par d'anciens jeunes itinérants, ces tournées avaient pour objectif d'offrir une occasion de voir autrement ces lieux publics et leur utilisation en fonction du contexte plus général ayant amené le jeune à « choisir » la rue. Des réunions hebdomadaires entre les jeunes ont permis de mettre sur pied cette activité. Afin de permettre la participation de jeunes moins confortables à l'idée de partager leurs expériences dans le format des visites guidées,

une seconde activité a été mise sur pied à travers la photographie. Le projet **Photovoice** a permis aux jeunes de représenter leurs perspectives sur l'itinérance jeunesse en photographiant des scènes qui mettent en lumière des barrières et problèmes particuliers aux jeunes de la rue. Les photographies ont été accompagnées d'un texte écrit présenté au comité responsable de la stratégie de logement pour les jeunes.

Ces stratégies d'inclusion des jeunes dans la recherche de possibilités d'adapter l'approche Logement d'abord à leur réalité gagnent à être généralisées et continuées. En plus de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des jeunes à risque d'itinérance, ce genre d'initiatives peut prendre de multiples formes contribuant à une reconnaissance positive des jeunes, de leurs choix et de leurs représentations des espaces qu'ils occupent ou désirent occuper. Dans son texte sur la « question du logement », le philosophe Thierry Paquot rappelle que l'habitat déborde du logement. Un logement confortable constitue un atout pour « habiter », c'est-à-dire « construire votre personnalité, déployer votre être dans le monde qui vous environne et auquel vous apportez votre marque et qui devient vôtre » (Paquot, 2005 : 54).

3.3.2 Le succès d'Odense (Danemark) : la prévention de l'itinérance à travers le développement d'une ville inclusive

De 2009 à 2013, l'approche Logement d'abord a été placée au centre de la stratégie de lutte contre l'itinérance dans la ville d'Odense. Troisième plus grande ville du Danemark, Odense a vu l'itinérance baisser de 47 % durant ces quatre années alors qu'elle a augmenté à Copenhague de 6 % et dans l'ensemble du Danemark de 16 %. Selon Tom Ronning, consultant stratégique en matière de logement, ce succès repose sur une approche préventive qui met l'accent sur le développement d'une communauté inclusive, orientée vers un effort de **compréhension** des

situations vécues par les individus à risque d'itinérance ainsi que l'institution de mécanismes de dialogue (Ronning, 2013).

Le premier de ces mécanismes de dialogue est la promotion d'un accès facile à la municipalité pour des voisins, amis ou membres de la famille s'inquiétant qu'un membre de la communauté se retrouve à la rue. Odense a sensibilisé les citoyen.nes à l'importance d'adopter une attitude préventive face à l'itinérance et a créé une adresse électronique à laquelle les gens peuvent envoyer leurs questions ou préoccupations au

sujet des difficultés que peut vivre un.e proche, collègue ou voisin.e. La personne qui envoie un courriel reçoit un accusé de réception et un suivi indiquant la marche éventuelle à suivre. Dans le cas de plaintes visant des individus sans-abri ou des jeunes de la rue, Odense a également mis sur pied un service consultatif visant à favoriser la conciliation. Ce service consultatif a pour mission d'entrer en contact avec les individus qui déposent une plainte au sujet des comportements dérangeants des sans-abri de manière à encourager la tolérance envers les individus qui adoptent un comportement différent de la majorité de la population.

Cette conciliation se traduit également par l'adoption de plans d'urbanisme qui visent à éviter la marginalisation des personnes financièrement défavorisées dans l'aménagement urbain. Des réunions régulières sont également organisées avec la police, les commerçant.es locaux, les sociétés de sécurité privée et les employé.es municipaux de manière à tenir tous les acteurs informés des actions et initiatives qui sont prises en matière de prévention de l'itinérance et à développer des notions communes. La municipalité, les propriétaires de logements locatifs et les tribunaux ont également uni leurs forces et ont mis l'accent sur la réduction du nombre de huissiers. Selon Ronning, des études nationales ont démontré que 25 % des personnes mises à la rue par les huissiers restent sans domicile.

À Odense, l'approche Logement d'abord est pensée à travers des mesures préventives qui prennent appui sur la mise en réseau du voisinage et des différents acteurs de la municipalité. Selon Ronning, c'est cette mise en réseau qui est essentielle pour le développement de nouvelles pratiques innovantes.

Le développement d'Odense tend vers la création d'une ville inclusive où les groupes socialement marginalisés et les sans-abri sont considérés comme les autres personnes et sont inclus dans le développement futur de la ville. Au lieu de nier les faits sur le terrain, cette approche engendre davantage d'acceptation et de tolérance dans d'autres parties de la vie urbaine également (Ronning, 2013 : 5).

Dans cette approche, la question du logement est posée dans un cadre large visant à donner à la collectivité les moyens pour que les groupes socialement marginalisés puissent trouver leur place. L'expérience d'Odense démontre un potentiel d'implication de la municipalité, des résident.es et des différents acteurs de la lutte à l'itinérance dans le développement d'une ville inclusive. Un facteur important est le rôle central que joue la municipalité d'Odense dans le développement de la compréhension générale des réalités de l'itinérance.

La question du logement est posée dans un cadre large visant à donner à la collectivité les moyens pour que les groupes socialement marginalisés puissent trouver leur place.

3.3.3 Recommandations concernant le logement

RECOMMANDATION 7 :

Que la Ville de Montréal mène, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à augmenter l'offre d'alternatives en logement inspirées d'une approche Logement d'abord et d'un accompagnement adaptés à la réalité des jeunes, notamment dans le cadre de la stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

RECOMMANDATION 8 :

Que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident.es, commerçant.es et intervenant.es communautaires du quartier habité.

4

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION 9 :

Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question de l'**itinérance cachée** des jeunes dans ses efforts de lutte et de prévention de l'itinérance, notamment dans son plan d'action sur l'itinérance qui viendra remplacer celui de 2014-2017.

RECOMMANDATION 10 :

Que la Ville de Montréal, dans ses efforts visant à documenter la situation de l'itinérance, favorise la production de données et d'analyses **qualitatives** portant sur la problématique particulière de l'itinérance jeunesse à Montréal, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

RECOMMANDATION 11 :

Que la Ville de Montréal prenne appui sur des données et analyses qualitatives afin d'adapter l'approche préventive aux besoins particuliers des **jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ** à risque d'itinérance.

RECOMMANDATION 12 :

Que la Ville de Montréal, grâce à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale, encourage les initiatives de prévention qui prennent appui sur le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement dans une perspective **flexible et accessible** de manière à permettre de rejoindre un maximum de jeunes.

RECOMMANDATION 13 :

Que la Ville de Montréal exprime son leadership en matière de lutte contre l'itinérance jeunesse en favorisant **une conception innovante de la prévention** où les jeunes n'ont pas une posture de victimes auxquelles il faut porter assistance, mais d'acteurs autonomes qui détiennent un pouvoir sur leurs propres actes et leur environnement. Cette posture renforce la pratique citoyenne des jeunes et invite à construire des ponts entre le centre et la marge plutôt qu'à éliminer cette dernière.

5

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE JEUNESSE

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville de Montréal entreprenne un partenariat et un processus de consultation avec le milieu universitaire afin d'intégrer l'expertise déjà existante sur l'itinérance jeunesse et de favoriser les projets de recherche portant sur les évolutions récentes de l'itinérance jeunesse à Montréal.

RECOMMANDATION 2 :

Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organismes d'aide et le milieu universitaire, des opportunités de recherche favorisant l'intégration d'ancien.nes jeunes de la rue au sein des processus de recherche et qu'elle contribue à leur formation en tant qu'assistant.es à la recherche.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville de Montréal développe une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TRAVAIL DE RUE

RECOMMANDATION 4 :

Que la Ville de Montréal valorise et mette de l'avant le travail de rue comme élément central d'une stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse.

RECOMMANDATION 5 :

Que la Ville de Montréal assure un financement récurrent et suffisant du travail de rue afin de favoriser son expansion, l'amélioration des conditions de travail et des taux de rétention des travailleurs et des travailleuses de rue.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

RECOMMANDATION 6 :

Que la Ville de Montréal poursuive son financement du programme TAPAJ et entreprenne des actions auprès des différentes instances gouvernementales afin que les programmes d'aide financière permettant la lutte à l'itinérance favorisent l'expansion des activités de type TAPAJ.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT

RECOMMANDATION 7 :

Que la Ville de Montréal mène, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à augmenter l'offre d'alternatives en logement inspirées d'une approche Logement d'abord et d'un accompagnement adaptés à la réalité des jeunes, notamment dans le cadre de la stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

RECOMMANDATION 8 :

Que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident.es, commerçant.es et intervenant.es communautaires du quartier habité.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION 9 :

Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question de l'**itinérance cachée** des jeunes dans ses efforts de lutte et de prévention de l'itinérance, notamment dans son plan d'action sur l'itinérance qui viendra remplacer celui de 2014-2017.

RECOMMANDATION 10 :

Que la Ville de Montréal, dans ses efforts visant à documenter la situation de l'itinérance, favorise la production de données et d'analyses **qualitatives** portant sur la problématique particulière de l'itinérance jeunesse à Montréal, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

RECOMMANDATION 11 :

Que la Ville de Montréal prenne appui sur des données et analyses qualitatives afin d'adapter l'approche préventive aux besoins particuliers des **jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ** à risque d'itinérance.

RECOMMANDATION 12 :

Que la Ville de Montréal, grâce à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale, encourage les initiatives de prévention qui prennent appui sur le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement dans une perspective **flexible et accessible**, de manière à permettre de rejoindre un maximum de jeunes.

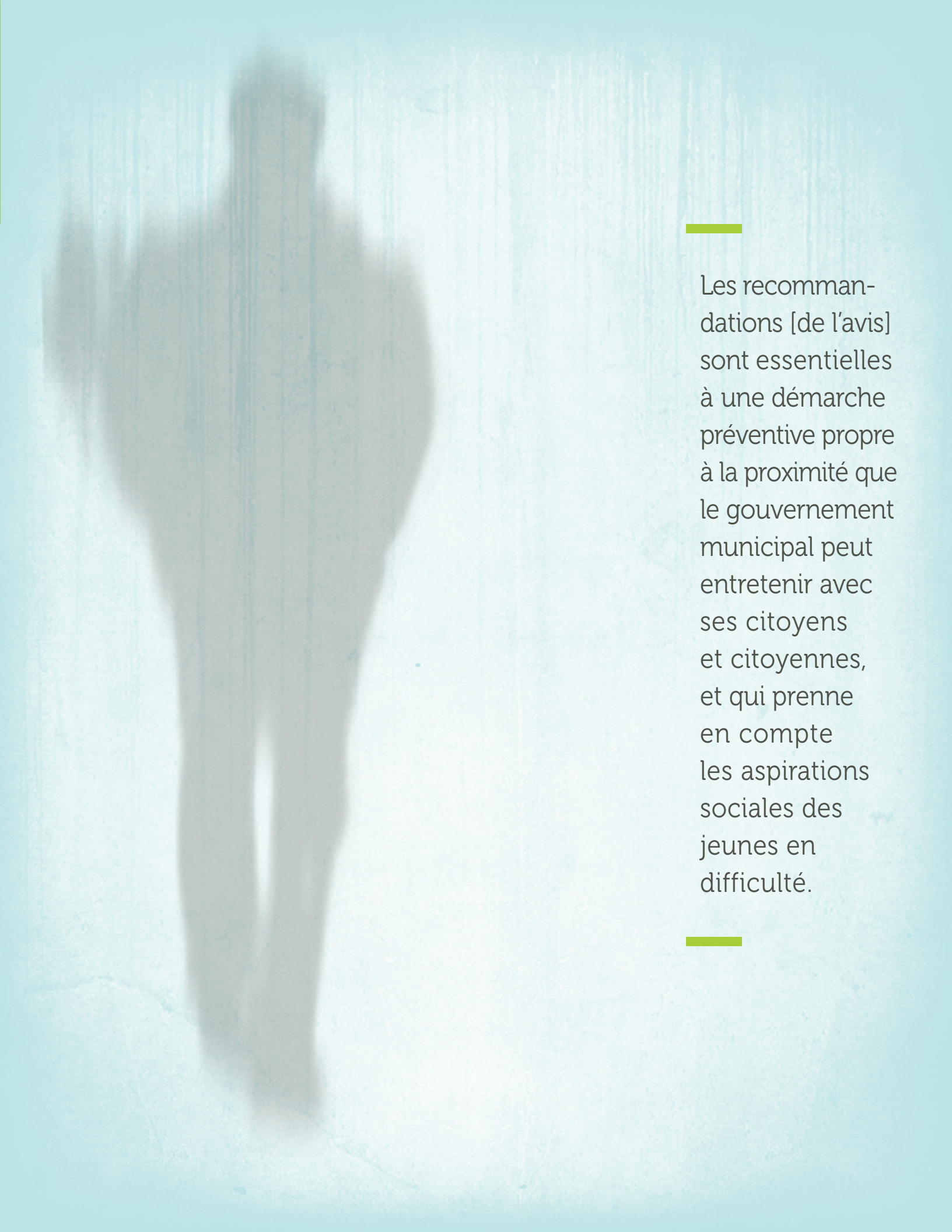
RECOMMANDATION 13 :

Que la Ville de Montréal exprime son leadership en matière de lutte contre l'itinérance jeunesse en favorisant **une conception innovante de la prévention** où les jeunes n'ont pas une posture de victimes auxquelles il faut porter assistance, mais d'acteurs autonomes qui détiennent un pouvoir sur leurs propres actes et leur environnement. Cette posture renforce la pratique citoyenne des jeunes et invite à construire des ponts entre le centre et la marge plutôt qu'à éliminer cette dernière.

CONCLUSION

Si la prévention peut permettre à certain.es jeunes d'éviter une situation d'itinérance, elle ne peut permettre à une société d'éviter complètement l'expérience de l'itinérance jeunesse. L'itinérance jeunesse ne peut pas être éliminée non pas à cause des capacités limitées de la Ville ou des organismes d'intervention, mais parce que la prévention doit reconnaître que la rue et la marge pourront toujours représenter un « choix contraint » nécessaire pour certain.es jeunes. Une stratégie de prévention effective ne peut avoir comme objectif l'élimination de l'itinérance ou de la marge. Elle ne peut non plus nier l'importance du paradoxe qui traverse une majorité de politiques de lutte à l'itinérance : prendre en charge la réintégration des individus en situation d'itinérance au sein d'une société qui a elle-même contribué à les marginaliser. La posture préventive est celle d'une capacité à aborder le phénomène complexe de l'itinérance à travers le dévoilement des images de victimisation ou de réprobation sociale. Ces images traversent les discours que porte la société sur l'existence des jeunes marginalisés et font obstacle à leur autonomie et leur reconnaissance positive.

Malgré cette problématique théorique complexe et en constante évolution, le présent avis rend compte de pratiques préventives concrètes qui peuvent être mises à profit dans le cadre des champs de compétence de la Ville de Montréal. Les alternatives à l'itinérance qui sont présentées procèdent non seulement d'une recherche documentaire et d'une revue de la littérature sur la prévention de l'itinérance jeunesse, mais s'enracinent dans un processus d'entretiens auprès de responsables d'organismes d'aide et d'intervention sur le territoire montréalais. Les recommandations qui en découlent sont essentielles à une démarche préventive propre à la proximité que le gouvernement municipal peut entretenir avec ses citoyens et citoyennes, et qui prenne en compte les aspirations sociales des jeunes en difficulté.



Les recommandations [de l'avis] sont essentielles à une démarche préventive propre à la proximité que le gouvernement municipal peut entretenir avec ses citoyens et citoyennes, et qui prene en compte les aspirations sociales des jeunes en difficulté.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubry, S. (2012). *Jeunes à risque : situation et caractéristiques des jeunes du Plateau Mont-Royal 2009-2010*, Montréal : Plein milieu, 95 p.
- Aubry, T., Farrell, S., Hwang, S., et Calhoun, M. (2013). « Identifying the Patterns of Emergency Shelter Stays of Single Individuals in Canadian Cities of Different Sizes », *Housing Studies*, vol. 28, n° 6, p. 3-12.
- Bellot, C. (2001). *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Thèse de doctorat en criminologie, Montréal : Université de Montréal, 290 p.
- Bertaux, D. (2005). *Le récit de vie - L'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, 126 p.
- Boesky, L. M., Toro, P. A. et Bukowski, P. A. (1997). « Differences in psychosocial factors among older and younger homeless adolescents found in youth shelters ». *Journal of Prevention and Intervention in the Community*, vol. 15, n° 2, p.19-36.
- Bourgault, C. (2012). *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*, Québec : Conseil du statut de la femme, 29 p.
- Campbell, C. et Eid, P. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 202 p.
- Cheval, C. (2001). « Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux », dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux - tome II - Études de cas et interventions sociales*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 362-385.
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2015). *Agir ensemble, créer des solutions durables. Plan d'action intersectoriel en itinérance de la Région de Montréal (2015-2020)*, Montréal : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 38 p.
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on est dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*, Presses de l'Université du Québec, 270 p.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal : département d'études urbaines, 565 p.
- Colombo, A., et Larouche, A. (2007). « Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est "bienvenu nulle part"? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1, p. 108-127.
- Colombo, A., et Parazelli, M. (2002). « Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile : un enjeu pour la sortie de rue », *Revue Frontières : délires urbains, dangers de mort*, vol. 15, n° 1, 39-46.
- Conseil jeunesse de Montréal (2015). *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, Montréal : Conseil jeunesse de Montréal, 99 p.
- Côté, M.-M. (1988). *Les jeunes de la rue à Montréal. Une étude d'ethnologie urbaine*, Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.

- CSEYHP (*Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations*) (2010). *Methodology Annex: Working with young homeless people as co-researchers*, London : Combating Youth Homelessness, 25 p.
- Dumez, H. (2013). *Méthodologie de la recherche qualitative : les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert, 227 p.
- Echenberg, H. et Jensen, H. (2009). « Facteurs de risque de l'itinérance », *Étude générale de la Bibliothèque du Parlement*, Publication n° PRB 08-51F, 2009, 10 p.
- Fontaine, A. et Duval, M. (2003). *Le travail de rue... dans un entre-deux*, Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, 101 p.
- Forchuk, C. et al. (2013). « Service Preferences Of Homeless Youth With Mental Illness : Housing First, Treatment First, Or Both Together », dans Stephen Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (dir.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*, Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press, p. 95-109.
- Fortier, J. et Roy, S. (1996). « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, p. 127-152.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (2001a). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. 1, Québec : Institut de la statistique du Québec, 133 p.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (2001b). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. n° 2, Québec : Institut de la statistique du Québec, 128 p.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (1998). *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec, 1996-97*, Québec : Santé Québec, 21 p.
- FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) (2015). *Femmes, logement et pauvreté*, Montréal : FRAPRU, 12 p.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. (2016). *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes, Sommaire exécutif*, Toronto : Observatoire canadien sur l'itinérance, 17 p.
- Gaetz, S. (2014a). *Coming of Age : Reimagining the Response to Youth Homelessness in Canada*, Toronto : The Canadian Observatory on Homelessness Press, 128 p.
- Gaetz, S. (2014b). *Un endroit sûr et décent où vivre : vers un cadre Logement d'abord pour les jeunes. Synthèse du rapport*, Toronto : The Homeless Hub Press, 14 p.
- Gaetz, S., Scott, F. et Gulliver, T. (2013). *L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Canadian Homeless Research Network Press, Toronto, 144 p.

- Gaetz, S., O'Grady, B. et Buccieri, K. (2010). *Surviving Crime and Violence : Street Youth and Victimization in Toronto*, Toronto : Justice for Children and Youth & the Homeless Hub, série de rapport du Rond-point de l'itinérance n° 1, 97 p.
- Gaetz, S. et O'Grady, B. (2002). « Making Money : Exploring The Economy Of Young Homeless Workers », *Work, Employment & Society*, septembre, vol. 16, n° 3, p. 433-456.
- Gouvernement du Québec (2014a), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 - Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, Québec : Gouvernement du Québec, 55 p.
- Gouvernement du Québec (2014b), *Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, Québec : Gouvernement du Québec, 72 p.
- Gwadz, M. V. et al. (2009). « The initiation of homeless youth into the street economy », *Journal of Adolescence*, vol. 32, n° 2, p. 357-377.
- Homeward Trust Edmonton (2015). *Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton*, Edmonton : Homeward Trust Edmonton, 92 p.
- Karabanow, J. (2004). *Being Young and Homeless : Understanding How Youth Enter and Exit Street Life*, Toronto : Peter Lang, 107 p.
- Laberge D., et al. (1998), *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*, Montréal : Collectif de recherche sur l'itinérance, 109 p.
- Latimer, E. et al. (2016). *Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015*, Ville de Montréal : Montréal, 122 p.
- Latimer, E. et al. (2015). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*, Montréal : Ville de Montréal, 88 p.
- Léouzon, R. (2016). « Règlement sur les pitbulls : Inquiétudes pour les itinérants propriétaires de chiens », *Journal Métro*, 17 août 2016, [en ligne], [<http://journalmetro.com/actualites/montreal/1009873/reglement-sur-les-pitbulls-inquietudes-pour-les-itinerants-proprietaires-de-chiens>].
- Meinema, T. (2010). « CSEYHP : Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations : "Lutter contre l'exclusion sociale de la jeunesse sans domicile" », *Sans-abri en Europe*, Automne 2010, p. 14-16.
- Mendel, G. (1994). « Crise de société : le monde en profonde mutation. Mutations symboliques, nouvelles réalités sociales, crise des institutions, pistes de travail », dans J. Pector (dir.), *Les actes du Colloque du PIAMP : une génération sans nom ni oui (23-31)* (Montréal, 24-26 avril 1992), Montréal: PIAMP.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). *L'itinérance au Québec : premier portrait*, Québec : Les publications du Québec, 168 p.

- Moïse, J. (2006). « Itinérance, toxicomanie et santé mentale chez les jeunes de la rue : mythes et préjugés », *L'intervenant*, vol. 22, n° 3, p. 13-15.
- Observatoire canadien sur l'itinérance (2012). *La Définition canadienne de l'itinérance*, [en ligne], [<http://homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf>].
- Paquot, T. (2005). « Habitat, habitation, habiter », *Informations sociales*, vol. 3, n° 123, p. 48-54.
- Paradis, E. et Mosher, J. (2012). « "Take the Story, Take the Needs, and DO Something" : Grassroots Women's Priorities for Community-Based Participatory Research and Action on Homelessness », *The Homeless Hub report series*, n° 9, 34 p.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté. Une application du dispositif Mendel adapté aux jeunes de la rue à Montréal », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 2, p. 88-109.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2004). « Les jeunes de la rue », dans V. Cicchelli, T. Ragi et C. Cicchelli-Pugeault (dir.), *Ce que nous savons des jeunes*, Paris, Presses universitaires de France, p. 125-135.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 358 p.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal, 562 p.
- Platt, A. (1969). *The Child Savers : The Invention of Delinquency*, Chicago : University of Chicago Press.
- Puligandla, G., Gordon, N. et Way, R. (2016). « Creating a Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton », dans Nichols, N. et Doberstein, C., *Exploring Effective Systems Responses to Homelessness*, Toronto : The Homeless Hub, p. 182-201.
- Renaud, G. (1997). « L'intervention : de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet », dans *Intervention : les savoirs en acte*, Sherbrooke : GGC éditions Université de Sherbrooke, p. 139-164.
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal (2016). *L'itinérance à Montréal. Au-delà des chiffres*, RAPSIM : Montréal, 31 p.
- Rew, L. (2002). « Relationships Of Sexual Abuse, Connectedness, and Loneliness to Perceived Well-Being in Homeless Youth », *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, vol. 7, n° 2, p. 51-63.
- Rew, L., Taylor-Seehafer, M. et Thomas, N. (2000). « Without Parental Consent : Conducting Research With Homeless Adolescents », *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, vol. 5, n°3, p. 131-138.
- Ringwalt, C., Greene, J., Robertson, M. (1998). « Familial backgrounds and risk behaviors of youth with throwaway experiences », *Journal of Adolescence*, vol. 21, n° 3, p. 241-252.

- Rivard, J. (2004). « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, p. 126-148.
- Ronning, T. (2013). « La prévention du sans-abrisme. L'exemple de la municipalité d'Odense », *Sans-abri en Europe*, Hiver 2013, p. 4-11.
- Roy, É., Haley, N., Godin, G., Boivin, J.-F., Cleassens, C., Vincelette, J., Leclerc, P. et Boudreau, J.-F. (2005). *L'hépatite C et les facteurs psychosociaux associés au passage à l'injection chez les jeunes de la rue. Rapport d'étape numéro 4*, Montréal : Direction de la santé publique.
- Savoie, D. (2011). « Des Inuit déracinés et itinérants », *Relations*, n° 753, [en ligne], [<http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?id=2780>].
- Segaert, A. (2012). *Étude nationale sur les refuges, 2005-2009*, Emploi et développement social Canada, 33 p.
- Staller, K. (2003). « Constructing the Runaway Youth Problem : Boy Adventurers to Girls Prostitutes, 1960-1978 », *Journal of Communication*, Vol. 53, n° 2, p. 330-346.
- Tichit, L., Hébert, J. et Umuhire, N. (2014). *Évaluation du projet Ali et les Princes de la rue*, Montréal : Ville de Montréal /UQAM/Emploi et solidarité sociale Québec, 125 p.
- Toro, P., Lesperance, T. et Braciszewski, J. (2011). « The Heterogeneity Of Homeless Youth In America : Examining Typologies », *Homeless Research Institute*, National Alliance to End Homelessness, 12 p.
- Ville de Montréal (2014), *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 - Parce que la rue est une impasse*, Montréal : Ville de Montréal, 21 p.
- Wallot, C. (1992). *Les jeunes sans abri*, recherche entreprise dans le cadre du projet « La promotion active des droits de la personne comme voie de solution au problème des jeunes sans abri », Montréal, Consortium de formation sur la défense des droits humains de l'université McGill, 14 novembre.
- Wayman, R. H. (2010). *Typology of America's Homeless Youth*, Washington, DC : National Alliance to End Homelessness.
- Y des femmes de Montréal (2012), *Rapport annuel 2011-2012*, Montréal : YMCA, 22 p.

REMERCIEMENTS

ORGANISMES

- > Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
- > L'Anonyme
- > La Maison Tangente (Auberge du cœur)
- > Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (services de réadaptation aux adolescents et service de réinsertion sociale)
- > Dans la rue – direction des services aux jeunes
- > Groupe Information Travail (programme Écolo-Boulot)
- > Le Refuge des Jeunes de Montréal
- > PACT de rue
- > Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- > Spectre de rue (programme TAPAJ)

VILLE DE MONTRÉAL

Serge Lareault
Protecteur des personnes en situation d'itinérance

Pierre-Luc Lortie
Conseiller en développement communautaire – responsable du dossier itinérance



CJMTL.COM